RÉGIME DE RETRAITE DE ces+



RAPPORT ANNUEL 2025

VOTRE RÉGIME DE RETRAITE EN REVUE

TABLE DES MATIÈRES

01
Lettre du président du conseil

02
2025 en chiffres

04
Gouvernance du Régime

12
Opérations du Régime

14
Évaluation du Régime

16
Rendement des placements

21
États financiers

55
Annexes



VESTCOR

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B. (Régime de retraite de CES)
Rapport annuel 2025

Publié par le conseil des fiduciaires du Régime de retraite de CES

ISBN: 978-1-4605-4663-5

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite de CES, nous sommes heureux de vous présenter notre Rapport annuel de 2025.

Le conseil continue d'enrichir les ressources éducatives mises à la disposition des participants et de favoriser une meilleure compréhension du Régime. Ce rapport annuel s'inscrit dans la continuité de ces efforts et renforce notre engagement constant en faveur de la transparence. Nous sommes également heureux d'annoncer notre quatrième Assemblée annuelle d'information, qui se tiendra entièrement en ligne le 18 novembre afin de rejoindre le plus grand nombre possible de participants. Ces initiatives sont plus importantes que jamais, alors que les régimes de retraite du monde entier doivent composer avec un contexte économique difficile, des incertitudes géopolitiques et une volatilité persistante des marchés financiers.

Malgré tous ces facteurs et l'approche prudente et à faible risque du Régime, en 2025, le Régime de retraite de CES a affiché un rendement brut impressionnant de 7,53 %, ce qui s'est traduit par un rendement net de 7,38 % après déduction des frais d'opération et de placement. À plus long terme, le Régime a affiché une performance très favorable, avec un rendement annualisé sur quatre ans de 6,47 % au 31 décembre 2025. Ce rendement a dépassé le taux d'actualisation fixé pour le Régime, soit 5,00 %; il s'agit du taux de rendement net des placements que le Régime doit dégager de manière prudente à long terme afin d'assurer sa viabilité pour les participants à la retraite actuels et futurs.

Le Régime demeure solide et viable pour tous les participants, grâce à une gestion rigoureuse et à une assise financière stable. Cela est d'ailleurs démontré par le fait que le conseil a pu approuver un rajustement complet au coût de la vie (RCV) chaque année depuis la conversion du Régime en 2012, et cette année ne fait pas exception. Un RCV complet de 2,33 % sera accordé à tous les participants actifs, retraités et avec droits différés à compter du 1er janvier 2027.

La plus récente évaluation actuarielle estime que le Régime est capitalisé à 143,5 %, et les tests annuels importants de gestion des risques ont tous été satisfaisants. Voir la page 14 pour plus d'information sur l'évaluation du Régime et les tests de gestion des risques.

Nous demeurons redevables envers vous, les participants du Régime. Si vous avez des questions concernant votre Régime de retraite de CES, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseil des fiduciaires à l'adresse **info@cesnb.ca**.

C'est un privilège pour nous de vous représenter, et nous restons déterminés à préserver le Régime de retraite de CES en tant que source importante de revenu de retraite.

[signé par]

Tom Maston, CA, CHE, MTMS
Président

Le 17 septembre 2026

2025 EN CHIFFRES



En se fondant sur la santé financière du Régime de retraite de CES en 2025, le conseil des fiduciaires est en mesure d'accorder, à compter du 1er janvier 2027, un rajustement au coût de la vie (RCV) de

2,33%*

à tous les participants du Régime.

*Basé sur la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Canada au cours de la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2026 par rapport à la moyenne de l'IPC pour la même période de l'année précédente.

Les participants du Régime de retraite de CES ont bénéficié des rajustements maximaux autorisés au coût de la vie depuis la conversion du Régime.

RÉPARTITION PAR ÂGE

PARTICIPANTS ACTIFS

Moins de 30 ans	18,6 %
30 à 39	30,4 %
40 à 49	25,2 %
50 à 59	20,5 %
60 ans et plus	5,3 %

PARTICIPANTS RETRAITÉS

55 à 59	5,6 %
60 à 69	47,9 %
70 à 79	36,7 %
80 à 89	8,4 %
90 ans et plus	1,4 %

PARTICIPANTS AVEC DROITS DIFFÉRÉES

Moins de 30 ans	8,0 %
30 à 39	27,4 %
40 à 49	29,9 %
50 à 59	25,1 %
60 ans et plus	9,6 %

21 655 participants au total

ÉVALUATION ACTUARIELLE

La santé financière du Régime est examinée chaque année par votre conseil des fiduciaires et par l'actuaire indépendant du Régime. Un actuaire est un expert en mathématiques financières. Ensemble, ils analysent le niveau de provisionnement et la gestion des risques du Régime. Ils évaluent le Régime tel qu'il est aujourd'hui et ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à l'avenir. Ensuite, le conseil utilise ces conclusions pour prendre des décisions sur le prochain RCV et d'autres améliorations pour les participants comme vous.

L'évaluation actuarielle mesure le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du Régime. Si ce coefficient est supérieur à 120 %, le Régime de retraite de CES est en bonne santé financière et des prestations supplémentaires, telles que des rajustements au coût de la vie, peuvent être accordées chaque année.

Le 31 décembre 2025
143,5 %

Le 31 décembre 2024
137,7 %

Le 31 décembre 2023
132,2 %

Pour une explication plus détaillée, voir la page 14.

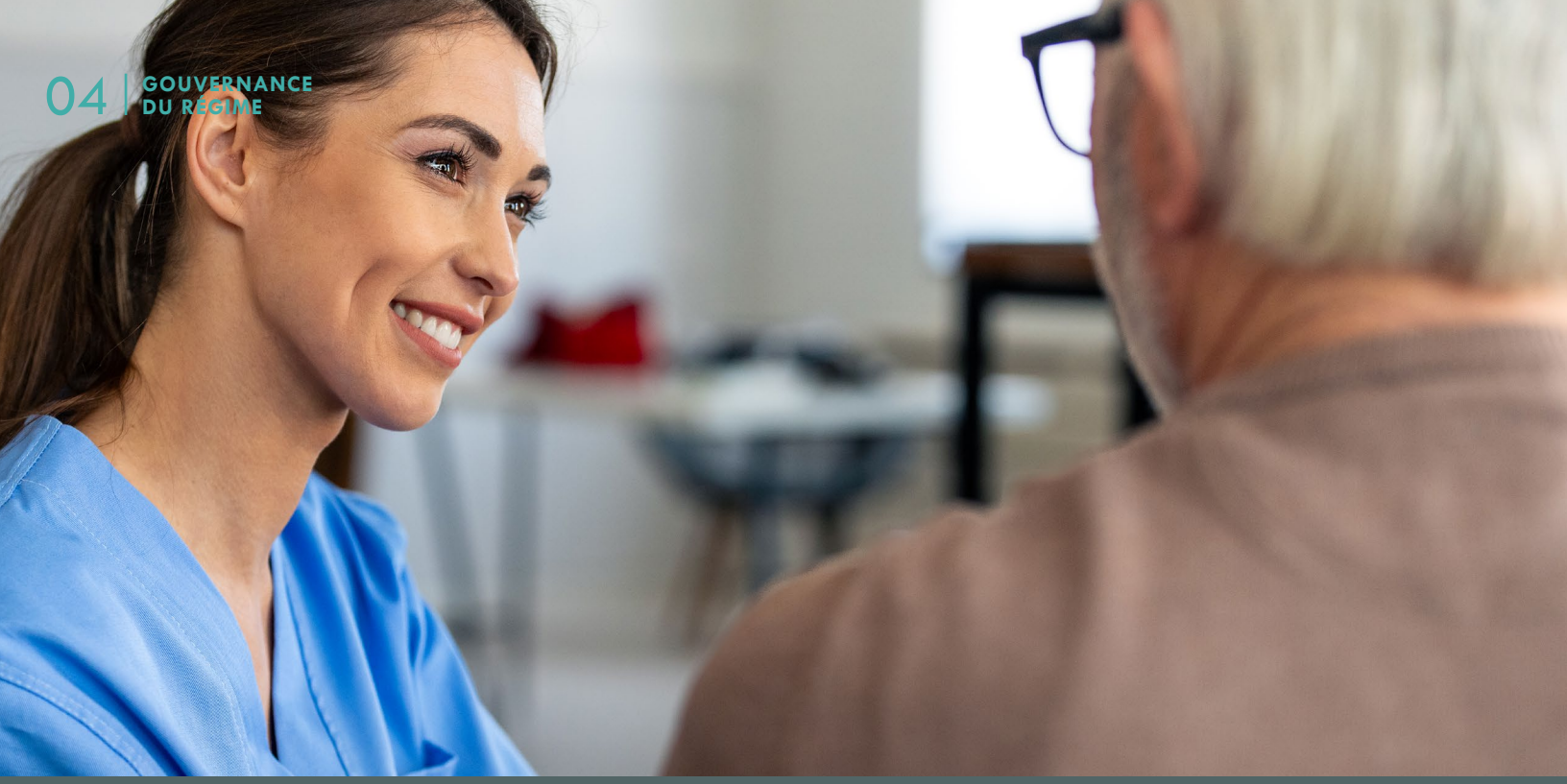
RENDEMENT DES PLACEMENTS

L'Énoncé des politiques de placement indique comment le Fonds de pension sera investi. Il vise à offrir des résultats stables et à long terme pour le Régime et ses participants. Renseignez-vous davantage sur le rendement des placements à la page 16.

Rendements nominal brut sur un an de
7,53 %

Le Régime a atteint
3,61
milliards de dollars
d'actifs de placements au 31 décembre 2025

Rendement nominal brut annualisé sur 10 ans de
7,00 %



GOUVERNANCE DU RÉGIME

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Le conseil est responsable de la gouvernance et de l'administration globales du Régime de retraite de CES (le Régime) conformément à la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick, à la *Loi de l'impôt* sur le revenu et aux documents constitutifs du Régime. Ses fonctions comprennent :

- l'établissement des niveaux de cotisation et des prestations conformément à la Politique de financement,
- l'octroi d'une indexation des prestations (rajustement au coût de la vie ou RCV),
- l'approbation des décisions concernant les politiques de placement,
- la surveillance de l'administration des prestations de pension et de la gestion des placements,
- l'embauche d'un actuaire agréé pour fournir une évaluation indépendante des obligations en matière de pension,
- l'embauche d'un vérificateur externe pour examiner de façon indépendante la présentation fidèle des états financiers.

Le conseil est composé de dix fiduciaires et de trois observateurs. Cinq fiduciaires ont été nommés par les syndicats qui ont signé le Protocole d'entente concernant le Régime de retraite de CES et cinq par le gouvernement provincial. Sur les cinq fiduciaires nommés par les syndicats, trois le sont par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB) et deux par le Syndicat des employés privés et publics du Nouveau-Brunswick (Syndicat du Nouveau-Brunswick). Comme l'indique la Convention et déclaration de fiducie du conseil, le président et le vice-président du conseil sont élus pour des mandats de deux ans, renouvelables une fois.

ON PEUT CONSULTER LES BIOGRAPHIES DES FIDUCIAIRES DANS LES PAGES SUIVANTES.

La composition du conseil a changé en 2025 à la suite du départ à la retraite de Maria Richard, qui a pris effet le 30 novembre 2025. Catherine Little a été nommée fiduciaire en remplacement de Mme Richard, et Debbie Carpenter a été nommée observatrice; ces nominations ont toutes deux pris effet le 1er décembre 2025.



Tom Maston, CA, LCS, MTMS - président

Tom a travaillé dans le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick pendant 28 ans à titre de vice-président d'une régie régionale de la santé et de sous-ministre adjoint. En 2019, il a pris sa retraite après avoir occupé le poste de sous-ministre de la Santé du gouvernement du Nouveau-Brunswick pendant cinq ans. Il a également été gestionnaire des finances pendant plusieurs années dans le secteur privé. Il est comptable agréé et est un leader certifié en santé du Collège canadien des leaders en santé. Tom demeure actif dans diverses initiatives et, en 2020, il s'est vu remettre le prix de mentorat national du Collège canadien des leaders en santé. Tom a complété le programme *Master of Trust Management Standards* de la Fondation internationale des régimes d'avantages sociaux.



Matt Hiltz, B.Sc., LL.B., MTMS - vice-président

Matt est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et de l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical. Il fournit des conseils et une représentation juridique au Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sur diverses initiatives de nature juridique, stratégique et législative, et il est le négociateur en chef par intérim du syndicat pour ses trois conventions collectives. En tant que fiduciaire, Matt a également poursuivi sa formation auprès de la Fondation internationale des régimes d'avantages sociaux, ayant récemment suivi le programme *Master of Trust Management Standards*.



Paula Doucet, II, MTMS - fiduciaire

Paula est présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB) depuis octobre 2016. Avant son élection à la présidence, elle a été vice-présidente pendant 13 ans ainsi que deuxième vice-présidente de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick de 2010 à 2015. Infirmière autorisée depuis 30 ans, Paula travaillait au service des urgences de l'Hôpital régional Chaleur à Bathurst avant d'être élue présidente du SIINB en 2016. Pour approfondir ses connaissances et sa compréhension des régimes de retraite, Paula a d'abord été observatrice au conseil du Régime de retraite de CES en 2014 avant d'être nommée fiduciaire en 2016. Elle continue de participer annuellement à des séances de formation sur les régimes de retraite et aux conférences de la Fondation internationale des régimes d'avantages sociaux pour enrichir ses connaissances en matière de bonne gouvernance et des rôles et responsabilités de fiduciaire. En 2022, elle a suivi le programme *Master of Trust Management Standards*. Paula est également fiduciaire du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick.



Mark Gaudet, MBA, FTMS - fiduciaire

Mark est retraité de la Division des services stratégiques, au ministère des Transports et de l'Infrastructure du gouvernement du Nouveau-Brunswick où il était sous-ministre adjoint. Il possède une vaste expérience en administration des régimes de pension et dans la prestation de conseils en matière de politiques relatives aux pensions. Il a occupé le poste de fiduciaire d'un régime de pension à administration conjointe pendant plusieurs années. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick. De plus, il est un ancien membre du conseil d'administration canadien de la Fondation internationale des régimes d'avantages sociaux, du conseil d'administration de la Société Vestcor et du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick.



Catherine Little, B.Sc.inf., II, FTMS, ATMS - fiduciaire

Catherine occupe le poste de première vice-présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et est une membre active du syndicat depuis plus de 25 ans. Elle participe aux travaux du Régime de retraite de CES en tant qu'observatrice depuis mars 2020 et occupe actuellement le poste de fiduciaire. Soucieuse de son perfectionnement professionnel continu en matière de gouvernance des régimes de retraite, Catherine a suivi les programmes *Foundations of Trust Management Standards* (FTMS) et *Advanced Trust Management Standards* (ATMS). Elle continue d'approfondir ses connaissances grâce à des séances de formation sur les régimes de retraite et à des cours offerts par *l'International Foundation of Employee Benefit Plans*. Infirmière immatriculée depuis 26 ans, Catherine apporte une vaste expérience dans le domaine des soins de santé, de solides compétences en leadership syndical et un engagement envers la gouvernance des régimes de retraite. Son expertise diversifiée lui permet de représenter et de défendre efficacement les participants du Régime tout en contribuant à la gestion responsable et à la viabilité à long terme de leurs prestations de retraite.



Richard Luton, CFA, M.Écon., ATMS - fiduciaire

Richard a pris sa retraite de son poste de directeur de gestion à la Section des marchés financiers de la Division de la trésorerie du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il compte de nombreuses années d'expérience dans la fourniture de conseils et la gestion de programmes dans le domaine des placements, de la gestion de la dette et de la gestion des risques pour le gouvernement et le secteur privé, y compris les régimes de retraite. Analyste financier agréé, il détient une maîtrise en économie de l'Université Western et a suivi le programme *Advanced Trust Management Standards* de la Fondation internationale des régimes d'avantages sociaux.



Ben Mersereau, MBA, FTMS - fiduciaire

Ben compte plus de 20 ans d'expérience au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick, où il a occupé divers postes de direction. Il a exercé les fonctions de sous-ministre adjoint au ministère du Développement social de janvier 2022 à juillet 2026 et occupe actuellement le poste de sousministre adjoint du Travail, des Services stratégiques et des Bibliothèques publiques du N.-B. au sein du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York. Ben a été nommé au conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de CES en novembre 2023.



Susie Proulx-Daigle, MTMS - fiduciaire

Susie effectue actuellement son septième mandat à la présidence du Syndicat du Nouveau-Brunswick. Elle siège également à la table de négociation de toutes les conventions collectives du Syndicat du NouveauBrunswick. Elle est également fiduciaire pour le Régime de retraite dans les services publics du NouveauBrunswick et membre du comité permanent sur les régimes d'assurance. En outre, elle est vice-présidente nationale du Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public. Susie est diplômée du *Harvard Trade Union Program* de l'Université Harvard et a complété le programme *Master of Trust Management Standards de la Fondation* internationale des régimes d'avantages sociaux.



Marilyn Quinn, MTMS - fiduciaire

Infirmière à la retraite, Marilyn a été présidente du Syndicat des infirmières et des infirmiers du Nouveau-Brunswick, une fonction qu'elle a occupée de 2004 à 2016, défendant les intérêts du personnel infirmier autorisé à la table de négociation et dans le milieu du travail. Marilyn est également fiduciaire et a été présidente du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Elle a participé à de nombreuses conférences nationales sur les régimes de retraite et a complété le programme *Master of Trust Management Standards* de la Fondation internationale des régimes d'avantages sociaux.



Lisa Watters, B.S.Soc. - fiduciaire

Lisa est directrice de la composante des professionnels spécialisés en santé et siège au conseil d'administration du Syndicat du Nouveau-Brunswick. Membre active du syndicat depuis 1998, elle siège à de nombreux comités, dont les comités de négociation et de gestion des relations de travail. Lisa a été membre du conseil d'administration du district scolaire Anglophone North et la Miramichi Public Transit Commission. Elle est surveillante du travail social à l'Hôpital régional de Miramichi. Lisa est titulaire d'un baccalauréat en travail social de l'Université McGill.



Deborah Carpenter BA, B.Sc.Inf., II - observatrice

Deborah occupe, depuis décembre 2019, les fonctions de représentante des infirmières et infirmiers gestionnaires et des infirmières et infirmiers en chef au sein du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB). Auparavant, elle a également été présidente et vice-présidente d'une section locale, et a présidé le comité de négociation des infirmières et infirmiers gestionnaires et des infirmières et infirmiers en chef lors des deux dernières conventions collectives du SIINB. Deborah est infirmière immatriculée depuis plus de vingt ans et possède une longue expérience en tant qu'infirmière gestionnaire à l'Hôpital régional de Saint John.



Leigh Sprague, LL.B., MTMS - observateur

Leigh est le directeur général du Syndicat du Nouveau-Brunswick. Titulaire d'un diplôme en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical. Il fournit une représentation et des conseils juridiques au Syndicat du Nouveau-Brunswick. Leigh travaille avec le conseil d'administration sur les politiques et la planification, et il fournit des avis sur les événements de nature juridique, législative et politique qui pourraient avoir des répercussions sur le syndicat. Il agit en tant que négociateur en chef du Syndicat du Nouveau-Brunswick pour ses plus vastes conventions collectives et supervise l'ensemble des activités de négociation du syndicat. Il représente également le syndicat dans divers comités, conseils et groupes de travail externes. Il a complété le programme *Master of Trust Management Standards* de la Fondation internationale des régimes d'avantages sociaux.

Obligation des fiduciaires et des observateurs

Les fiduciaires nommés au conseil ont une obligation fiduciaire à l'égard du Régime, ce qui signifie qu'ils doivent agir en tout temps dans l'intérêt du Régime de retraite de CES et de ses participants dans le cadre de l'administration des affaires du Régime. Ils ne représentent pas la partie qui les a nommés.

Les fiduciaires se voient confier les biens d'un tiers. Dans ce cas, il s'agit des fonds destinés aux pensions et aux prestations connexes des participants du Régime.

Les fiduciaires sont tenus par la loi de faire passer les intérêts du Régime et de ses participants avant les leurs. Ils doivent aussi se comporter en fonction des normes les plus élevées d'intégrité, d'honnêteté, d'indépendance, d'équité, d'ouverture et de compétence.

Le fait de ne pas exercer correctement son obligation fiduciaire (par exemple, ne pas divulguer ou régler les conflits d'intérêts) peut entraîner des mesures disciplinaires, la révocation de sa nomination ou même des poursuites civiles ou criminelles.

Le rôle de l'observateur est d'assister aux réunions du conseil et des comités du Régime en qualité d'observateur. Un observateur est généralement désigné comme fiduciaire « successeur » qui sera officiellement nommé au conseil en cas de vacance.

DÉPENSES DU CONSEIL

Les membres du conseil qui ne sont pas payés par ailleurs par la partie promotrice (l'employeur ou le syndicat qui les a nommés au conseil) pour participer aux réunions et aux activités de formation reçoivent une indemnité journalière de 250 $. À partir du 1er septembre 2024, au lieu d'une indemnité journalière, le président reçoit un honoraire annuel de 12 000 $. De plus, toutes les dépenses raisonnables engagées par les fiduciaires et les observateurs afin d'assister aux réunions et de participer aux activités de formation sont remboursées.

Le conseil a continué à respecter strictement la politique du Régime de retraite de CES en matière d'indemnités journalières et de voyages. En 2025, deux fiduciaires ont eu droit à des indemnités journalières et huit fiduciaires ont été remboursés pour leurs frais de déplacement et/ou de formation.

Le coût des fonctions du conseil pour 2025 était de 85 643 $, contre 64 592 $ en 2024.

	2025	2024
Traduction	1 583	-
Dépenses de réunion	3 246	3 985
Formation	54 035	35 089
Déplacements	821	4 705
Indemnités journalières	13 957	16 813
Honoraire	12 000	4 000
	85 643 $*	**64 592 $**

*Le total ne correspond pas à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil sont tenus de participer régulièrement à des programmes de formation continue afin d'assumer leurs fonctions de fiduciaire avec davantage d'efficacité et de prendre les meilleures décisions pour le Régime et ses participants en matière de gouvernance, d'administration et de placements dans le domaine des pensions.

Les membres du conseil profitent d'une formation continue en lisant, en temps utile, des nouvelles et des articles d'intérêt et en assistant à des présentations lors de leurs réunions ainsi qu'à des conférences et des séminaires pertinents. En 2025, les sujets abordés lors des présentations comprenaient : la gestion des risques, l'investissement responsable, les actifs réels, les actions de sociétés fermées et ouvertes, un aperçu de l'équipe chargée des titres à revenu fixe, un aperçu de l'équipe chargée de l'investissement quantitatif, une stratégie alternative en matière de titres à revenu fixe, des mises à jour sur la composition de l'actif, les normes mondiales de rendement des placements (GIPS®), une comparaison des rendements et des risques par rapport aux pairs pour 2024, les hypothèses économiques, ainsi que diverses mises à jour ponctuelles sur les marchés financiers.





COMITÉS DU CONSEIL

Comme l'indiquent les documents constitutifs du Régime (voir la page 11 pour un résumé de ces documents), le conseil a la capacité d'établir des comités et de leur déléguer certaines fonctions. Trois comités ont été créés :

Comité de gouvernance

Comité de vérification

Comité des placements

Tous les comités soumettent des rapports de leurs réunions et de leurs décisions à l'approbation de l'ensemble du conseil, lorsque cela est justifié.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le comité de gouvernance aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en veillant à ce que la gouvernance du conseil, ainsi que les communications avec les parties prenantes, les politiques et les processus, respectent les pratiques exemplaires. Cela englobe notamment les questions relatives aux documents constitutifs du Régime, à l'éthique, à l'orientation et à la formation des fiduciaires, à la rémunération des fiduciaires et à la gestion des risques. Le comité de gouvernance se réunit au moins quatre fois par année.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités consistant à veiller à l'intégrité des processus de présentation et de divulgation de l'information financière ayant trait au Régime de retraite de CES, à la nomination de vérificateurs externes, au caractère adéquat et à l'efficacité des contrôles internes, à la gestion des risques et à la conformité avec les exigences législatives et réglementaires. Le comité de vérification se réunit au minimum deux fois par an.

COMITÉ DES PLACEMENTS

Le comité des placements aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités consistant à assurer la surveillance des placements du Fonds de pension (la fiducie) établi dans le cadre du Régime. Le comité des placements se réunit au minimum quatre fois par an.

Pour un résumé des activités du conseil des fiduciaires en 2025, voir l'annexe A.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Les fiduciaires doivent assister aux réunions du conseil et des comités dont ils sont membres. Le tableau suivant indique le nombre de réunions tenues en 2025 et la présence des fiduciaires et des observateurs.

	Réunions du conseil	Comité de vérification	Comité de gouvernance	Comité des placements	Assemblée annuelle d'information
T. Maston (président)	4/4	2/2*	4/4*	4/4*	1/1
M. Hiltz (vice-président)	3/4	-	4/4	-	1/1
S. Proulx-Daigle	4/4	-	4/4	-	1/1
M. Gaudet	4/4	-	-	4/4	1/1
M. Quinn	4/4	2/2	-	4/4	1/1
R. Luton	4/4	-	-	4/4	1/1
L. Watters	2/4	1/2	-	-	1/1
P. Doucet	4/4	-	3/4	-	1/1
M. Richard[1]	3/3	2/2	4/4**	-	1/1
B. Mersereau	4/4	-	3/4	-	1/1
C. Little[2]	4/4	-	2/4	-	1/1
L. Sprague (observateur)	4/4	-	-	2/4	1/1
D. Carpenter[3] (observatrice)	1/1	-	-	-	-

*Membre de droit
**Non-membre du comité

Le tableau ci-dessus présente les registres de présence des fiduciaires et observateurs nommés aux comités du conseil. Toutefois, tous sont invités à assister aux réunions des comités en tant qu'invités.

[1]M. Richard a démissionné à compter du 30 novembre 2025.
[2]C. Little a été nommée fiduciaire à compter du 1er décembre 2025.
[3]D. Carpenter a été nommée observatrice à compter du 1er décembre 2025.



DOCUMENTS CONSTITUTIFS

Le Régime est régi par un certain nombre de documents importants qui servent à guider le conseil dans sa surveillance du Régime. Les versions actuelles de ces documents sont disponibles au cesnb.ca.



Convention et déclaration de fiducie

La Convention et déclaration de fiducie est entrée en vigueur le 29 août 2013, peu après la conversion du Régime d'un régime à prestations déterminées à un régime à risques partagés, le 1er juillet 2012. Ce document visait à garantir que le Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick continue d'être une fiducie dans le cadre du Régime de retraite de CES. Il énonce également les pouvoirs et fonctions du conseil en tant qu'administrateur du Régime.

Politique de financement

La Politique de financement est l'outil utilisé par le conseil pour gérer les risques inhérents au Régime. Elle fournit les orientations et les règles concernant les décisions que pourrait être obligé de prendre le conseil en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle annuelle et des essais de la gestion des risques (comme il est expliqué à la page 14).

La Politique de financement est révisée chaque année par le conseil, en tenant compte des données économiques et démographiques qui pourraient avoir une incidence sur le Régime, la confirmation de cet examen devant être soumise au surintendant des pensions.

Texte du Régime

Le Texte du Régime décrit en détail les dispositions du Régime qui s'appliquent à l'admissibilité, aux calculs des cotisations et des prestations et à la retraite, ainsi qu'à la Politique de financement, à l'Énoncé des politiques de placement et au cadre de gestion des risques, conformément à la *Loi sur les prestations de pension*.

Énoncé des politiques de placement

L'Énoncé des politiques de placement décrit la Politique de placement du Fonds du Régime de retraite de CES. L'énoncé expose de manière détaillée comment le Fonds de pension doit être placé, sachant qu'il doit être géré de manière à accorder des prestations de pension sûres dans la grande majorité des scénarios économiques. Il comprend également la composition cible de l'actif du Fonds du Régime de retraite de CES et les indices de référence par rapport auxquels les rendements des placements sont mesurés. Le conseil doit l'examiner chaque année, la confirmation de cet examen devant être soumise à la surintendante des pensions.

OPÉRATIONS DU RÉGIME

FOURNISSEURS DE SERVICES

Services d'administration

Le conseil a conclu une entente d'administration avec Vestcor Inc. (Vestcor) pour gérer l'administration quotidienne du Régime. Vestcor perçoit les cotisations des employés et de l'employeur et verse les prestations conformément aux dispositions du Régime. Vestcor propose également des services de retraite pour aider les participants à comprendre leurs droits aux prestations.

De plus, Vestcor prépare les états annuels de chaque participant, aide le conseil dans ses communications avec les participants et les parties prenantes avec des bulletins d'information semestriels et d'autres outils de communication, fournit des services aux participants, soutient les fonctions et la formation du conseil et prépare des présentations réglementaires à la surintendante des pensions et à l'Agence du revenu du Canada.

Services de gestion des placements

Vestcor est également le gestionnaire de placements du Régime, comme l'indique une entente de services de gestion de placements. Vestcor est responsable de la mise en œuvre de l'Énoncé des politiques de placement du Régime de retraite de CES.

Vestcor fournit également des conseils en placement au conseil. En ayant recours à une diversité d'outils et d'expertises, Vestcor fournit des prévisions et élabore des recommandations pour la composition de l'actif du Régime qui sont soumises à l'approbation du conseil.

Vestcor investit les cotisations de pension de l'employeur et des employés dans une combinaison diversifiée de catégories d'actifs conformément à l'Énoncé des politiques de placement du Régime de retraite de CES. Vestcor transfère également des fonds suffisants du Fonds du Régime de retraite de CES pour satisfaire aux exigences de versement mensuel des prestations de pension des participants retraités, des survivants et des bénéficiaires. De plus amples renseignements sur Vestcor sont disponibles à vestcor.org.



Services de vérification externe

Le vérificateur externe a pour responsabilité d'exprimer une opinion sur la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des états financiers du Régime au référentiel d'information financière applicable en effectuant une vérification conformément aux normes canadiennes d'audit. *Doane Grant Thornton LLP* a été reconduit dans ses fonctions en tant que vérificateur du Régime pour 2025.

Services de conseil en placement

Il incombe au consultant en placement de fournir des services de conseil en placement pour le Régime. *Ellement* a été renommée consultante en placement pour le Régime pour 2025.

Services d'actuariat

Un actuaire est un expert en mathématiques financières, des statistiques et de la théorie du risque. La *Loi sur les prestations de pension* exige que le Régime fasse l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle par un actuaire accrédité. Le conseil approuve les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation. Pour préparer ce rapport, il obtient les données courantes sur les participants et l'information sur la composition de l'actif auprès de Vestcor. TELUS Santé a été reconduite dans ses fonctions d'actuaire du Régime pour 2025.

COÛT D'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE RETRAITE DE CES



Les frais d'administration du Régime, comme l'indique l'état de l'évolution de l'actif net dans les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, comprennent le coût des services d'administration des prestations de pension et des services de gestion de placements fournis par Vestcor, ainsi que les coûts de fonctionnement du conseil décrits à la page 4. Ces coûts sont détaillés à la note 11 des états financiers vérifiés, à la page 53.

Le total des frais d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevé à 8,3 millions de dollars, contre 7,3 millions de dollars pour la même période en 2024, soit une augmentation de 0,9 million de dollars*. Cette augmentation inclut 0,3 million de dollars liés à une augmentation des frais de gestion des placements et 0,6 million de dollars liés à une augmentation des frais d'administration du Régime de retraite.

Par rapport à l'actif moyen du Fonds de pension, les coûts d'administration totaux ont augmenté à 0,24 % en 2025 comparativement à 0,23 % en 2024.

Le Régime continue de bénéficier de la compétitivité des coûts de son fournisseur de services de placements et d'administration, ces dépenses étant considérablement inférieures à celles qui seraient facturées par d'autres fournisseurs de services du secteur privé.

* Écart dû à l'arrondissement.

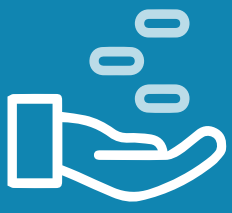
LE RÉGIME DE RETRAITE DE CES A POUR OBJECTIF DE :



Fournir des prestations de pension sûres aux participants après leur départ à la retraite et à leurs bénéficiaires



Se concentrer sur la gestion des risques afin qu'il y ait une certitude élevée que les prestations de base complètes seront versées



Faire croître les prestations de pension des participants grâce à des augmentations (par exemple, des rajustements au coût de la vie) dans la mesure où les fonds sont disponibles

ÉVALUATION DU RÉGIME

Comme il est indiqué à la page précédente, chaque année, le conseil choisit un cabinet d'actuariat indépendant pour réaliser une évaluation du Régime (également appelé évaluation actuarielle ou évaluation de la politique de financement). L'évaluation compare, à un moment donné, les actifs du Régime avec son passif.

Une estimation du passif du Régime est calculée par l'actuaire à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques (par exemple, les taux d'intérêt) et d'hypothèses démographiques (par exemple, l'espérance de vie).

Le rapport d'évaluation actuarielle le plus récent pour le Régime a été préparé en date du 31 décembre 2025, et le conseil l'a approuvé le 17 septembre 2026.

ÉTAT DE FINANCEMENT DU RÉGIME SELON LE RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

Ce coefficient a une grande importance puisqu'il mesure la capacité du Régime à verser les prestations accumulées à ce jour. Il sert également à déterminer les mesures à prendre par le conseil en vertu de la Politique de financement du Régime, comme l'octroi de rajustements au coût de la vie. Ce coefficient compare la somme de la juste valeur marchande des actifs du Régime et de la valeur actuelle des cotisations excédentaires par rapport au montant requis pour financer les prestations de base accumulées au cours des 15 prochaines années, au passif actuariel du Régime au 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre 2025, le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants était de 143,5 %, comparativement à 137,7 % en 2024.

Coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison

Ce coefficient, qui compare la juste valeur marchande des actifs du Régime à son passif au 31 décembre de chaque année, sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès, ou à la rupture du mariage ou de l'union de fait.

Au 31 décembre 2025, le Régime avait des actifs nets de 3,638 milliards de dollars et un passif actuariel de 3,099 milliards de dollars, ce qui donne un coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison de 117,4 %. Pour obtenir un exemplaire du rapport complet, rendez-vous au cesnb.ca.

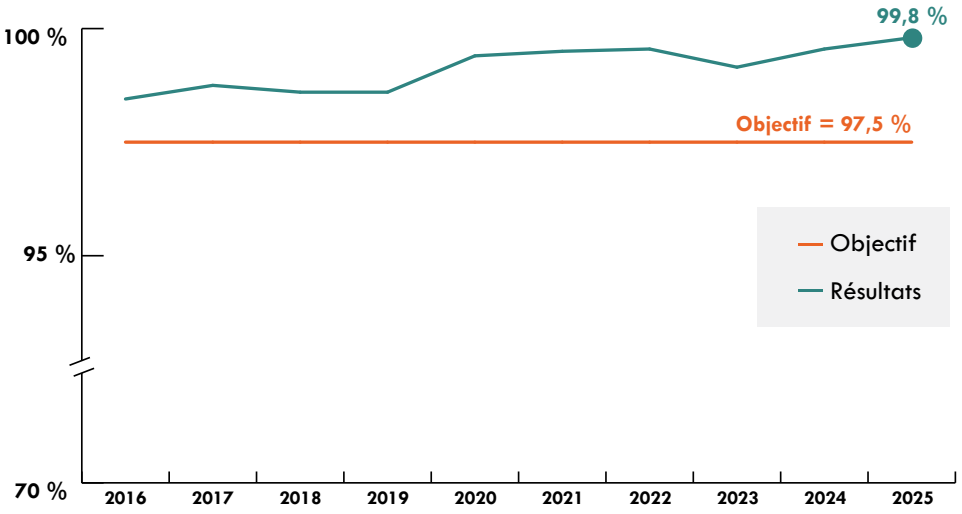
RÉSULTATS DE LA GESTION DES RISQUES

En tant que régime à risques partagés, le Régime de retraite de CES doit faire l'objet d'une série d'essais annuels de gestion des risques visant à garantir sa sécurité ainsi que sa capacité de verser des prestations à long terme à ses participants. Les résultats de ces essais peuvent donner lieu à la nécessité d'effectuer des rajustements à court terme pour une année donnée, afin d'aider à préserver la santé financière à long terme du Régime.

Les objectifs de la gestion des risques sont énoncés dans la Politique de financement du Régime de retraite de CES. L'actuaire du Régime a confirmé, dans son rapport d'évaluation actuarielle annuelle en date du 31 décembre 2025, que le Régime avait réussi ces essais.

OBJECTIF PREMIER DE LA GESTION DES RISQUES

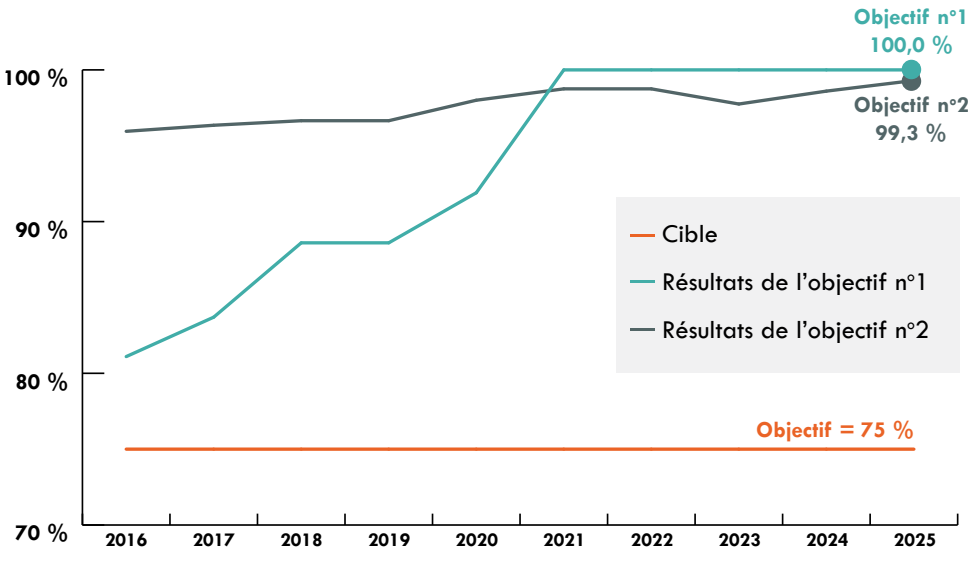
Atteindre un taux de probabilité de 97,5 % que les prestations de base acquises ne diminuent pas au cours des 20 prochaines années.



OBJECTIFS SECONDAIRES DE LA GESTION DES RISQUES

OBJECTIF n°1
S'attendre à verser un RCV sur les prestations acquises par les participants qui est supérieur à 75 % de l'indexation prévue dans le cadre de l'ancien régime au cours des 20 prochaines années.

OBJECTIF n°2
S'attendre à verser au moins 75 % de la valeur des prestations supplémentaires spécifiques (par ex., les prestations de raccordement) au cours des 20 prochaines années.





RENDEMENT DES PLACEMENTS

OBJECTIFS DE PLACEMENT

À **long terme,** l'objectif est de préserver les actifs du Régime et de garantir les pensions de tous les participants. Le but est d'offrir le meilleur rendement du capital investi à long terme possible, tout en atteignant les objectifs stricts de gestion des risques du Régime.

Le portefeuille de placements du Régime vise une composition d'actifs diversifiée conçue pour atteindre ces objectifs en fonction des caractéristiques du Régime, tout en atteignant un taux de rendement supérieur au taux de rendement requis pour financer les prestations de base.

Cette approche à faible risque signifie que le portefeuille de placements du Régime peut produire des rendements inférieurs à la moyenne lorsque les marchés sont forts, mais des rendements supérieurs à la moyenne lorsque les marchés sont plus faibles. L'objectif du portefeuille bien diversifié du Régime est de réduire au minimum les effets à long terme des fluctuations du marché.

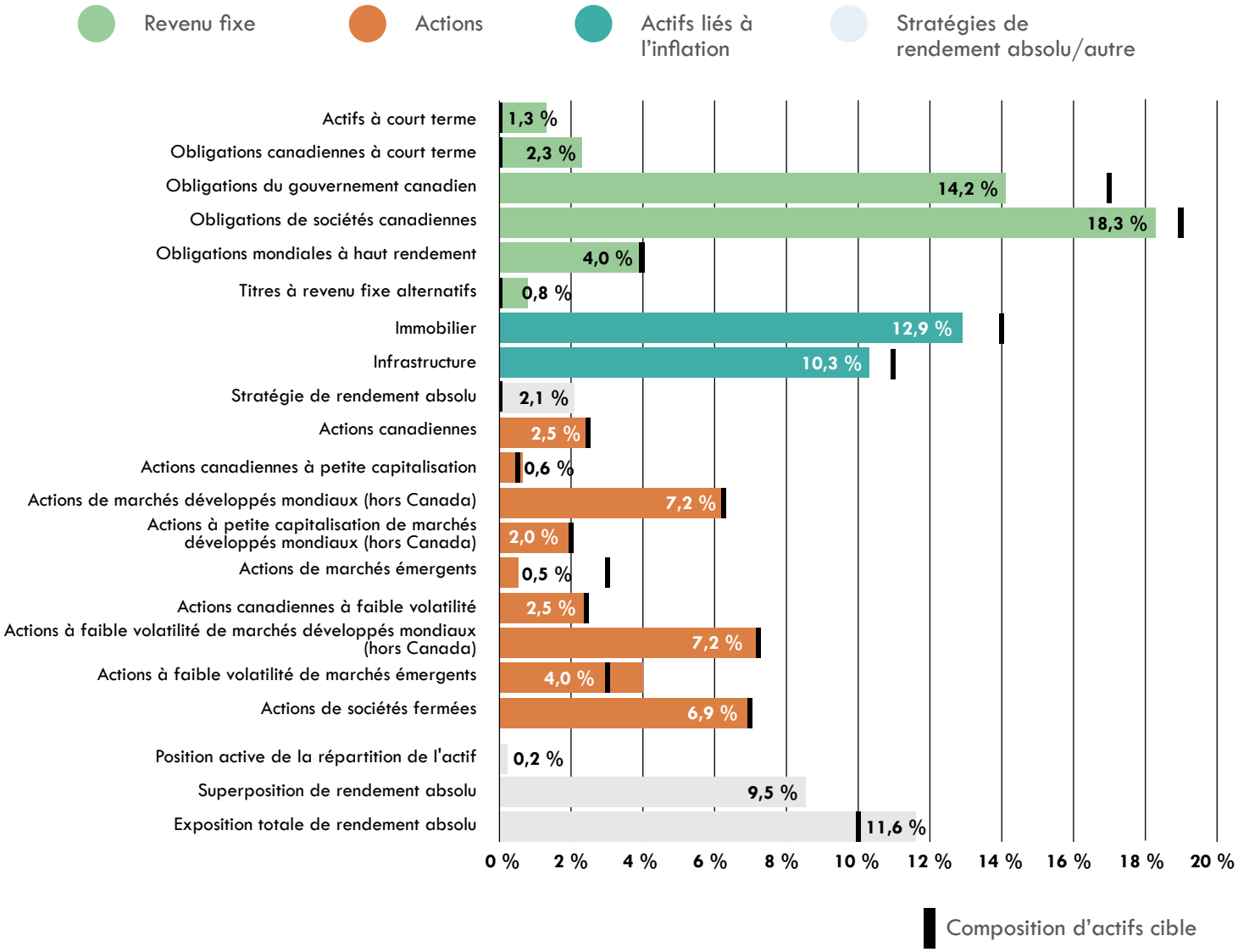
À **moyen terme,** l'objectif de la gestion active des placements du Régime est d'afficher un taux de rendement moyen de 0,50 % (ou 50 points de base) supérieur au rendement qui serait obtenu par une gestion passive du portefeuille. Cette contribution à valeur ajoutée est calculée, après déduction de tous les frais de gestion des placements.

À **plus court terme,** le but est d'atteindre des taux de rendement élevés pour chaque catégorie importante d'actifs tout en évitant les risques de placement inutiles et la volatilité du marché.

Le Fonds du Régime est investi conformément à l'Énoncé des politiques de placement (EPP). Une copie de l'EPP est disponible au cesnb.ca.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Le conseil a examiné et confirmé son approbation de l'Énoncé des politiques de placement (EPP) pour la dernière fois le 17 septembre 2026. Le graphique ci-dessous présente la répartition cible des actifs et la répartition réelle des actifs au 31 décembre 2025.



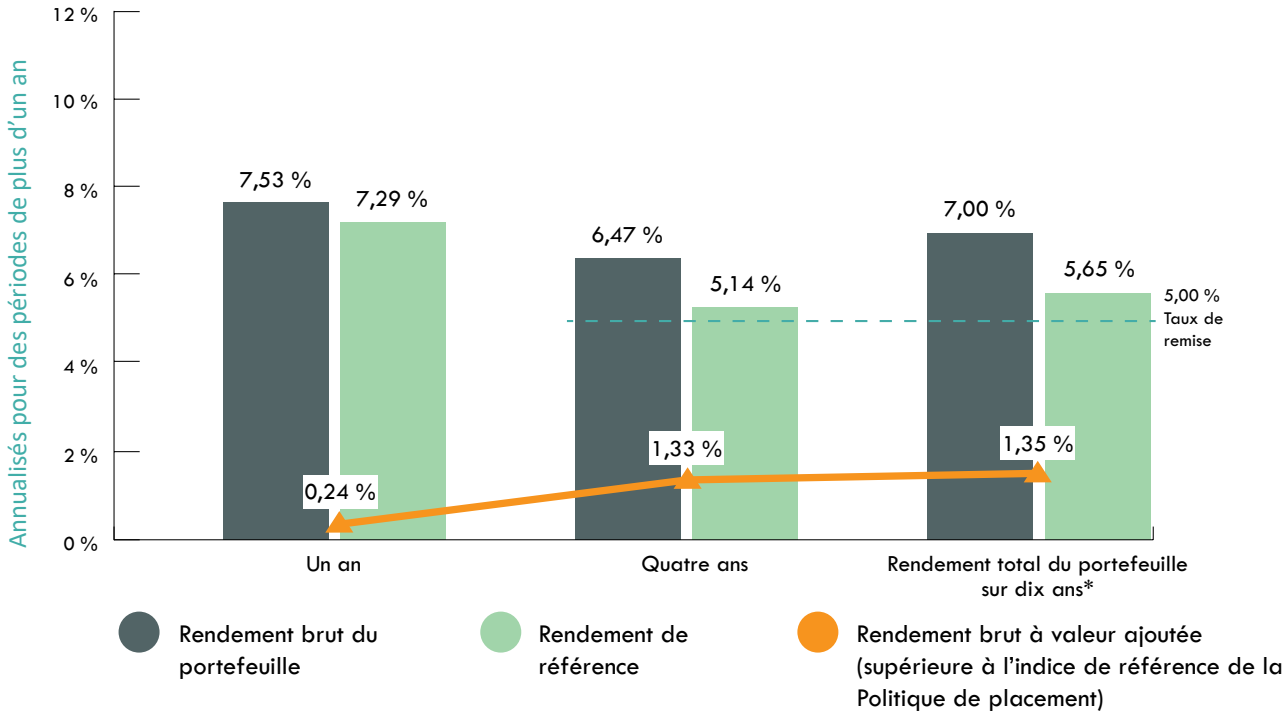
Les écarts des pondérations des catégories d'actif entre la composition réelle et la composition cible de l'actif sont attribuables aux écarts autorisés pour tenir compte des fluctuations du marché ou pour assurer une transition prudente des actifs vers les nouvelles cibles de l'EPP. Le gestionnaire des placements du Régime, Vestcor, est autorisé à permettre que les pondérations des catégories d'actif s'écartent légèrement des pondérations prévues par la politique (dans les fourchettes permises) afin de réduire au minimum les coûts de transaction. Un plan de transition a été mis en place pendant que les placements du Régime sont en cours de transition vers la composition cible de l'actif; des écarts plus importants sont attendus entre les pondérations réelles et les pondérations cibles pour certains placements pendant que cette transition est en cours.

RENDEMENTS EN 2025

Nous sommes heureux d'annoncer que l'ensemble du programme de placement du Régime de retraite de CES a obtenu un rendement nominal positif de 7,53 % pour 2025 ce qui a permis de dégager des revenus de placement d'environ 253,6 millions de dollars. Combiné aux cotisations des participants actifs, cela s'est traduit par une augmentation totale des fonds de 246,5 millions de dollars après le versement des prestations aux participants et le paiement des frais du Régime. Le portefeuille de placement a également réussi à surpasser son indice de référence après prise en compte des coûts de placement pour la période.

Le graphique ci-dessous montre le rendement nominal brut comparativement au rendement de référence pour les périodes d'un an, de quatre ans et de dix ans.

RENDEMENTS DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2025)



*Le mandat de placement de Vestcor a commencé le 1er septembre 2016. Comprend des périodes antérieures à la transition complète vers la gestion de Vestcor.

Le rendement nominal global, avant les frais de gestion des placements, supérieur à l'indice de référence du portefeuille, s'est traduit par une valeur ajoutée brute des placements de 0,24 % pour 2025. Après déduction des frais de gestion de 0,15 %, la valeur ajoutée nette pour le Fonds de pension est de 0,09 %. Sur une période plus longue de quatre ans, le rendement nominal global, avant les frais de gestion des placements, a également été supérieur à l'indice de référence du portefeuille et s'est traduit par une valeur ajoutée brute des placements de 1,33 % par an.

La source de ces rendements nominaux d'un an par catégorie d'actif, comparés aux rendements de référence respectifs, est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Taux de rendements pour 2025, calculés en dollars canadiens

	Rendement	Référence	Valeur ajoutée
Revenu fixe			
Actifs à court terme (liquidités)	4,00 %	2,83 %	1,17 %
Obligations canadiennes à court terme	4,29 %	3,37 %	0,92 %
Obligations du gouvernement canadien	2,30 %	2,05 %	0,25 %
Obligations de sociétés canadiennes	4,70 %	4,48 %	0,22 %
Obligations mondiales à haut rendement	7,75 %	8,16 %	-0,41 %
Titres à revenu fixe alternatifs	8,08 %	4,29 %	3,78 %
Actifs liés à l'inflation			
Immobilier	3,65 %	0,49 %[1]	3,16 %
Infrastructure	2,95 %	6,33 %	-3,38 %
Stratégie de rendement absolu	9,74 %	2,83 %	6,91 %
Actions de sociétés ouvertes			
Canadiennes	31,95 %	31,68 %	0,28 %
Canadiennes à faible capitalisation	49,15 %	50,16 %	-1,01 %
Marchés développés mondiaux	15,89 %	14,96 %	0,94 %
Marchés développés mondiaux à faible capitalisation (hors Canada)	12,58 %	13,05 %	-0,48 %
Marchés développés	24,13 %	27,3 0%	-3,17 %
Actions à faible volatilité			
Canadiennes	27,24 %	23,00 %	4,24 %
Marchés développés mondiaux (hors Canada)	8,87 %	7,01 %	1,85 %
Marchés émergents	7,74 %	8,10 %	-0,36 %
Actions de sociétés fermées	2,14 %	15,41 %	-13,27 %
Position active de la composition de l'actif			0,08 %
Superposition de rendement absolu			0,49 %
Total	7,53 %	7,29 %	0,24 %

[1] Comprend un ajustement rétroactif qui a été appliqué par l'un de nos fournisseurs d'indicateurs indépendants.

Pour obtenir des commentaires généraux sur la conjoncture du marché et le comportement des catégories d'actif, veuillez consulter **vestcor.org/miseajourdumarche**. Les renseignements sont mis à jour chaque trimestre.

Les états financiers vérifiés du Régime de retraite de CES figurent à partir de la page 21; ils fournissent des renseignements détaillés sur le rendement du Régime pour l'exercice terminé au 31 décembre 2025.

Le Rapport sur la valeur totale du Fonds préparé par Vestcor pour le Régime est inclus à la page 57. Ce rapport supplémentaire suit les *Global Investment Performance Standards* (GIPS®) de la *Chartered Financial Analysts' Institute*. Les politiques et les procédures de Vestcor utilisées dans la préparation du rapport ont été soumises à une vérification indépendante.

C

G

I

R

S

T

DÉFINITIONS UTILES

Composition de l'actif :	Fait référence à la proportion des différents types d'actifs dans le portefeuille de placements du Régime. Il s'agit d'un aspect important de la gestion du risque et du rendement du portefeuille.
Gestion active :	Une stratégie de placement que la direction utilise pour surclasser une cible de référence ou un indice de l'industrie.
Indice de référence :	Norme de l'industrie en fonction de laquelle les taux de rendement peuvent être mesurés, comme l'indice du marché des actions et l'indice du marché des obligations créés par les bourses et par les agents en placements.
Rendement absolu :	Une stratégie de placements à faible risque qui tente de générer des rendements positifs dans tous les environnements de marché.
Superposition de rendement absolu :	Se rapporte à une exécution déterminée de la stratégie de rendement absolu qui se veut très efficiente en matière de capital. Cette efficience peut améliorer les rendements à long terme du Régime en plus de la performance du portefeuille sous-jacent auquel on cherche à ajouter de la valeur dans tous les environnements de marché.
Taux de rendement annualisé :	Rendement d'un placement au cours d'une période donnée, converti en un taux annuel moyen. Par exemple, un rendement de 21 % sur deux ans équivaut à un taux de rendement annualisé de 10 % puisque 1,1 x 1,1 = 1,21.
Taux de rendement nominal :	Taux de rendement d'un placement sans tenir compte de l'inflation.

Pour encore plus de définitions utiles, vous pouvez trouver un glossaire au **vestcor.org/glossaire**.

ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DE CES

Le conseil est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, notamment des montants basés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement.

Le conseil applique des systèmes de contrôle interne et des procédures connexes pour donner l'assurance raisonnable que de l'information financière exacte est disponible, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées efficacement.

Le comité de vérification, composé de trois membres du conseil, assiste ce dernier dans l'exercice de ses responsabilités. Le comité de vérification examine les états financiers et recommande leur approbation par le conseil. Il examine également les questions liées à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne et à la gestion des risques financiers, ainsi que la portée, la planification et les conclusions des vérifications effectuées par les vérificateurs internes et externes.

Tout au long des états financiers, le Régime est appelé « Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick », cette appellation demeurant son nom légal.

Doane Grant Thornton LLP
400-570 Queen Street
PO Box 1054
Fredericton, NB
E3B 5C2

T +1 506 458 8200
F +1 506 435 7029

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 ainsi que l'état d'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de la situation financière du régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2025, ainsi que l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime de risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Doane Grant Thornton LLP

Fredericton, Canada
Juillet 22, 2026

Comptables professionnels agréés

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 décembre

	2025	2024
Actifs		
Placements *(notes 3. and 4.)*	**3 610 916 $**	3 363 977 $
Cotisations à recevoir des employeurs	**8 830**	9 314
Cotisations à recevoir des employés	**7 682**	8 032
Autres montants à recevoir	**13 480**	12 672
Total des actifs	**3 640 908**	3 393 995
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**3 389**	2 923
Total des passifs	**3 389**	2 923
Actif net disponible pour le service des prestations	**3 637 519**	3 391 072
Obligations au titre des prestations de retraite *(note 6.)*	**3 111 900**	2 948 600
Excédent	**525 619 $**	442 472 $

Engagements *(note 13.)*
Indemnisation *(note 14.)*

Approuvé au nom du conseil des fiduciaires :

Tom Maston
Président

Matt Hiltz
Vice-président

Voir les notes afférentes aux états financiers

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Augmentation de l'actif net		
Revenu net de placement *(note 9.)*	**253 562 $**	345 323 $
Cotisations de retraite des employeurs – services rendus au cours de l'exercice	**70 210**	66 932
Cotisations de retraite des employeurs – services passés	**34**	171
Cotisations de retraite des employés – services rendus au cours de l'exercice	**70 154**	67 082
Cotisations de retraite des employés – services passés	**357**	380
Transferts réciproques	**1 343**	995
	395 660	480 883
Diminution de l'actif net		
Prestations de retraite *(note 10.)*	**140 951**	128 745
Frais d'administration *(note 11.)*	**8 262**	7 311
	149 213	136 056
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	**246 447**	344 827
Actif net disponible pour le service des prestations à l'ouverture de l'exercice	**3 391 072**	3 046 245
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	**3 637 519 $**	3 391 072 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Obligations au titre des prestations de retraite à l'ouverture de l'exercice	**2 948 600 $**	2 771 600 $
Variation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêt accumulé sur les prestations	**146 500**	137 300
Pertes (gains) actuariels	**7 600**	(4 700)
Améliorations aux pensions constituées	**1 500**	800
Transferts nets et autres mesures	**1 700**	1 500
Coût actuariel de l'exercice	**87 300**	84 200
Prestations versées	**(141 000)**	(128 700)
Ajustement au coût de la vie	**59 700**	86 600
	163 300	177 000
Obligations au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice	**3 111 900 $**	2 948 600 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

1. Description du Régime

La description suivante du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (« le Régime ») n'est qu'un aperçu. Pour obtenir de l'information additionnelle, consultez le Texte du Régime.

Le 1er juillet 2012, le Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick a été converti en Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Ce modèle, régi par le conseil des fiduciaires, a introduit des changements pour éliminer le déficit de financement du Régime. Le Régime est communiqué comme étant la continuation du Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick préexistant. Le modèle à risques partagés prévoit un financement supplémentaire par une augmentation des cotisations des participants et des employeurs. Il établit aussi des procédures de gestion des risques, des objectifs de financement et le partage des risques liés aux prestations afin de gérer prudemment la variabilité des résultats de financement avec le temps.

Le modèle de régime de retraite à risques partagés n'est pas défini dans les normes comptables actuelles. En vertu de ces normes, un régime de retraite doit être comptabilisé soit comme régime à cotisations déterminées ou régime à prestations déterminées. Cela demande beaucoup de jugement professionnel pour déterminer le traitement comptable approprié de tels régimes. D'après la recherche effectuée, les dispositions législatives habilitantes et les documents spécifiques des régimes, la direction a conclu que la méthode applicable aux régimes à prestations déterminées représente actuellement le traitement comptable approprié pour le Régime.

a. Généralités

Le Régime est un régime de retraite à risques partagés pour les employés qui sont membres du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB) et du Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick (SESPPNB) (groupes Professionnels spécialisés en soins de santé et Paramédical), ainsi que pour les membres du personnel du SIINB (depuis le 1er juillet 2013) et du SESPPNB (depuis le 1er octobre 2015).

Les employés à temps plein et à temps partiel de ces groupes doivent adhérer au Régime immédiatement. À partir du 1er juillet 2014, tous les autres employés de ces groupes (p. ex., employés occasionnels, employés temporaires, etc.) doivent adhérer au Régime s'ils satisfont aux critères d'admissibilité notés.

b. Politique de financement

Les cotisations sont effectuées par les participants au Régime et par les employeurs pour financer les prestations, comme il est déterminé en vertu des dispositions du Texte du Régime et de la Politique de financement.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

c. Prestations de retraite

Les prestations de base décrites à l'article V du Texte du Régime (résumées ci-dessous) sont les prestations prévues par le présent Régime. Nonobstant les autres dispositions du Régime, la Politique de financement autorisera ou obligera le conseil des fiduciaires à apporter des changements aux prestations de base. De tels changements peuvent être positifs ou négatifs et toucheront toutes les catégories de participants au Régime.

I. Pour chaque année (ou partie d'année) de service ouvrant droit à pension le 1er juillet 2012 ou après cette date :

1,4 % X les gains ouvrant droit à pension annualisés accumulés durant l'année jusqu'à concurrence du MGAP pour l'année
plus
2,0 % X le montant des gains ouvrant droit à pension annualisés accumulés durant l'année qui dépasse le MGAP pour l'année
multiplié par
le nombre d'heures travaillées (et ayant donné lieu à des cotisations) / 1 950 heures

II. Pour tout le service ouvrant droit à pension entre le 1er janvier 1990 et le 30 juin 2012 :

le service ouvrant droit à pension X 1,3 % X les gains moyens des cinq meilleures années au 30 juin 2012 jusqu'à concurrence du MGAP moyen à la même date
plus
le service ouvrant droit à pension X 2,0 % X le montant des gains moyens des cinq meilleures années au 30 juin 2012 qui dépasse le MGAP moyen à la même date

III. Pour tout le service ouvrant droit à pension antérieur au 1er janvier 1990 :

le service ouvrant droit à pension X 2,0 % X les gains moyens des cinq meilleures années au 30 juin 2012 qui dépasse le MGAP moyen

Toutes les prestations (versées ou payables) peuvent être rajustées annuellement par l'octroi d'augmentations au titre du coût de la vie conformément à la politique de financement.

Un participant peut choisir une pension de base, soit une pension à vie avec une période garantie de 5 ans, ou l'une des quatre formes facultatives de pension : 1) une pension à vie avec une période garantie de 10 ans; 2) une pension commune et de survivant à 60 %; 3) une pension commune et de survivant à 75 %; 4) une pension commune et de survivant à 100 %.

L'âge normal de la retraite est de 65 ans. Il est alors possible d'obtenir des prestations de retraite non réduites après au moins cinq années d'emploi continu, au moins deux années de service ouvrant droit à pension et au moins deux années de participation au Régime. Les participants ont droit à des prestations réduites entre l'âge de 55 et 65 ans après au moins cinq années d'emploi continu, au moins deux années de service ouvrant droit à pension ou au moins deux années de participation au Régime. Un participant qui opte pour une retraite anticipée recevra également une prestation de raccordement temporaire payable jusqu'à l'âge de 65 ans, qui correspond à 27 $ par mois par année de service ouvrant droit à pension.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

d. Prestations de décès

Si un participant décède avant de prendre sa retraite et d'avoir réuni l'un des critères suivants : cinq années d'emploi continu; deux années de service ouvrant droit à pension; ou deux années de participation au Régime, les prestations payables à son conjoint survivant (ou à son bénéficiaire s'il n'y a pas de conjoint) sont un remboursement des propres cotisations du participant avec les intérêts accumulés.

Si un participant décède avant la retraite et qu'il avait effectué au moins cinq années d'emploi continu, au moins deux années de service ouvrant droit à pension ou au moins deux années de participation au Régime, son conjoint survivant (ou son bénéficiaire s'il n'y a pas de conjoint) recevra un montant forfaitaire correspondant au montant de la valeur de terminaison que le participant aurait reçu s'il avait mis fin à son emploi juste avant son décès.

Si un participant décède après avoir pris sa retraite, la prestation de décès payable est établie conformément aux dispositions de la forme de pension que ce dernier avait choisie à la date de sa retraite.

e. Prestations à la cessation d'emploi

Un participant qui met fin à son emploi et qui compte moins de cinq années d'emploi continu, moins de deux années de service ouvrant droit à pension et moins de deux années de participation au Régime recevra un remboursement de ses propres cotisations avec les intérêts accumulés.

Un participant comptant au moins cinq années d'emploi continu, au moins deux années de service ouvrant droit à pension ou au moins deux années de participation au Régime qui met fin à son emploi et qui n'est pas admissible à une prestation de retraite immédiate peut choisir de recevoir une pension différée dès l'âge de 55 ans ou un montant correspondant à la valeur de terminaison à la date de sa cessation. La valeur de terminaison de la prestation de retraite doit être transférée sur une base immobilisée à un régime enregistré d'épargne-retraite, à condition que le transfert soit permis en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* (« la *Loi* »). Les participants qui mettent fin à leur emploi et qui sont immédiatement admissibles à une pension de retraite mensuelle peuvent seulement choisir de recevoir une pension immédiate ou différée.

f. Impôt sur le revenu

Le Régime est un régime de retraite agréé tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

g. Ententes de transfert réciproques

Le conseil des fiduciaires peut, à sa discrétion, de temps à autre, conclure des ententes réciproques avec les employeurs d'autres régimes de retraite. Le 11 juin 2017, il a conclu une nouvelle entente de transfert réciproque entre le Régime et le Régime de retraite des employés du syndicat des employés des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick. Une entente réciproque est aussi en place entre le Régime et le Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers de la province du Nouveau-Brunswick.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables

a. Base de présentation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite figurant à la Partie IV du *Manuel des comptables professionnels agréés* (CPA) du Canada. Ils sont fournis afin d'aider les participants au Régime et les autres intéressés à examiner les activités du Régime pour l'exercice financier, mais ils ne reflètent ni les exigences de capitalisation du Régime *(note 7.)* ni la sécurité des prestations des participants individuels au Régime.

Tous les actifs et passifs de placement sont évalués à la juste valeur conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») 13, *Évaluation de la juste valeur*. Aux fins du choix ou d'un changement de méthodes comptables qui ne concernent pas les placements de portefeuille, les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que le Régime se conforme de façon cohérente soit aux IFRS figurant à la Partie I du *Manuel de CPA Canada*, soit aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») figurant dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada.* Le Régime a choisi de se conformer de façon cohérente aux NCECF.

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principales méthodes comptables décrites ci-dessous.

b. Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés au coût historique, sauf pour ce qui est des placements, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

c. Instruments financiers

i. Classification, comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés dans l'état de la situation financière à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations lorsqu'ils sont engagés.

Le modèle commercial employé pour gérer les actifs financiers et leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels dicte la manière dont les actifs financiers doivent être classés lors de leur comptabilisation initiale, soit selon l'une des deux méthodes suivantes : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »). Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti, à moins qu'ils le soient comme étant à la JVBRN.

Les actifs financiers qui sont détenus dans un portefeuille d'actifs financiers à des fins de transaction ou gérés, dont le rendement est évalué à la juste valeur, sont évalués à la JVBRN, car ils ne sont détenus ni afin de recueillir des flux de trésorerie contractuels, ni pour à la fois recueillir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Le Régime a conclu une entente de gestion de placement avec Vestcor Inc. (« Vestcor ») pour que ce dernier gère les actifs de sa caisse de retraite d'une manière entièrement discrétionnaire. Certains placements du Régime consistent en des parts des fonds communs et de sociétés en commandite offerts par Vestcor (les « entités de placement Vestcor »). Les placements sont gérés et leur rendement est évalué à la juste valeur. Cela étant, le Régime classe tous les placements comme étant à la JVBRN, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu net de placement à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

La juste valeur de chaque placement correspond à la valeur liquidative quotidienne calculée par part, multipliée par le nombre de parts détenues, et elle représente la quote-part du Régime dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Les placements sous-jacents détenus dans les entités de placement Vestcor sont évalués à la juste valeur à la date des états financiers. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des participants au marché, à la date de l'évaluation sur le principal marché, ou en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès Vestcor à cette date.

La juste valeur des titres sous-jacents dans les entités de placement Vestcor qui sont négociés sur des marchés actifs (tels que les instruments dérivés négociés en bourse, les titres de créance et les titres de participation) est fondée sur les cours du marché à la clôture des négociations, à la date de clôture.

S'il n'existe pas de cours sur un marché actif, Vestcor recourt à des techniques d'évaluation maximisant l'utilisation de données observables pertinentes et minimisant celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie incorpore les facteurs dont tiendraient compte les participants au marché pour établir le prix d'une transaction.

Certains des actifs financiers et des passifs financiers du Régime, comme les cotisations et autres débiteurs, ainsi que les créditeurs et les charges à payer, sont évalués par la suite au coût amorti, soit le coût à la date de comptabilisation initiale diminué de toute perte de valeur. La valeur comptable de ces actifs et de ces passifs se rapproche de leur juste valeur en raison de leur brève période de règlement. À la date de clôture, le Régime détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier comptabilisé au coût amorti. Si tel est le cas, le Régime comptabilise une perte de valeur correspondant à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

ii. Décomptabilisation

Le Régime décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée.

Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie est comptabilisée à titre de revenu net de placement à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Le Régime décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

d. Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite comptabilisées dans l'état de la situation financière correspondent à la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées, déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées, conformément à l'alinéa 14(7)*a*) du *Règlement 2012-75*, pris sous le régime de la *Loi*, et d'après des hypothèses actuarielles reflétant la meilleure estimation prospective.

e. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Régime.

f. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des états financiers du Régime exige le recours au jugement, à des estimations et à des hypothèses qui influent sur la mise en œuvre des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date de l'état de la situation financière. Des estimations et des jugements importants sont nécessaires pour déterminer la juste valeur estimative déclarée des placements dans des entités fermées, qui sont incluses dans les placements sous-jacents détenus dans les entités de placement Vestcor et pour établir les obligations au titre des prestations de retraite, puisque ce calcul peut inclure des estimations des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement, des taux de retraite, des taux de mortalité, des taux de cessation d'emploi, des taux d'actualisation et des conséquences d'événements futurs. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

g. Cotisations

Les cotisations des participants et de l'employeur sont enregistrées dans la période au cours de laquelle les retenues à la source sont effectuées. Leur cumul a lieu jusqu'à la fin de l'exercice, dans le cas des périodes de paie qui se prolongent jusqu'à l'exercice suivant.

h. Revenu net de placement

Les opérations de placement sont constatées par les entités de placement Vestcor sous-jacents à la date où elles sont effectuées. Le revenu net de placement comprend les intérêts, les dividendes ainsi que les profits et les pertes de valeur, réalisés et non réalisés, des parts détenues dans chacune des entités de placement Vestcor.

i. Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères détenus dans les entités de placement Vestcor sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Le revenu de placement et les frais connexes sont convertis aux taux en vigueur à la date de chaque transaction. Les profits et les pertes de change réalisés et non réalisés sont compris dans le revenu net de placement.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

3. Placements

Le Régime investit principalement dans des parts des entités de placement Vestcor, qui consistent en des fonds en fiducie à participation unitaire et des structures de sociétés en commandite. Chaque entité de placement Vestcor a son propre mandat d'investissement. L'investissement dans les entités de placement Vestcor permet au Régime d'atteindre la pondération des catégories d'actifs prescrite dans son Énoncé de politiques et d'objectifs de placement (« ÉPOP »). Ce qui suit décrit chacune des entités de placement Vestcor (« entité ») dans lesquelles le Régime investissait au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 :

Fonds d'obligations nominales de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des titres avec cote de crédit émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou par ses organismes, une province, un territoire ou une municipalité canadienne. Ce fonds peut également investir dans des contrats à terme sur instrument financier ou des swaps, des swaps de devises et des options sur obligations nominales de pays du G-7. Son indice de référence est l'Indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada.

Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des titres canadiens à revenu fixe avec cote de crédit émis ou garantis par des sociétés cotées en bourse. Son indice de référence est l'Indice obligataire toutes les sociétés FTSE Canada.

Fonds à revenu fixe à rendement élevé international de la SGPNB

Cette entité est gérée par des gestionnaires externes et investit principalement dans des titres de l'Indice de rendement global couvert Bloomberg-Barclays à haut rendement mondial en $ CA. Son indice de référence est l'Indice de rendement global couvert Bloomberg-Barclays à haut rendement mondial en $ CA.

Revenus fixes non conventionnels de Vestcor, société en commandite

Cette entité investit principalement dans un portefeuille mondial diversifié de titres à revenu fixe de tous types, y compris, mais sans s'y limiter, des obligations de première qualité et de qualité inférieure, des prêts bancaires, de la dette souveraine et de la dette privée. Les investissements peuvent être complétés directement ou par l'entremise de structures de copropriété, de sociétés en commandite ou des structures similaires de placement commun. Son indice de référence est une combinaison de l'Indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada, de l'Indice obligataire toutes les sociétés FTSE Canada, de l'Indice des bons du Trésor à 365 jours FTSE Canada et de l'Indice de rendement global couvert Bloomberg-Barclays à haut rendement mondial en $ CA.

Fonds du marché monétaire de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des titres de créance à court terme de grande qualité, ce qui englobe généralement des titres de crédit garantis par un gouvernement, des papiers de banque, des papiers commerciaux, du papier commercial adossé à des actifs, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Son indice de référence correspond à 93 % de l'Indice des bons du Trésor 91 jours FTSE Canada et à 7 % du taux des prêts à vue canadien à un jour.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Fonds du marché monétaire à long terme de Vestcor

Cette entité investit principalement dans des titres de créance à court terme de grande qualité, ce qui englobe généralement des titres de crédit garantis par un gouvernement, des papiers de banque, des papiers commerciaux, du papier commercial adossé à des actifs, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme, des obligations à court terme dont l'échéance est inférieure à 3 ans, ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice des bons du Trésor à 365 jours FTSE Canada.

Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des actions canadiennes (actions cotées dans une bourse canadienne ou établies au Canada), mais peut aussi utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice composé rendement global S&P/TSX.

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des actions canadiennes (actions cotées dans une bourse canadienne ou établies au Canada), mais peut aussi utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global des titres à petite capitalisation S&P/TSX.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des actions canadiennes (actions cotées dans une bourse canadienne ou établies au Canada), mais peut aussi utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI Canada faible volatilité, brut.

Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB

Cette entité est gérée par des gestionnaires externes et investit principalement dans des actions canadiennes (actions cotées dans une bourse canadienne ou établies au Canada), mais peut aussi utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice composé rendement global S&P/TSX.

Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB

Cette entité est gérée par des gestionnaires externes et investit principalement dans des actions inscrites en bourse ou établies dans des pays considérés comme des marchés développés (à l'exclusion du Canada), selon l'indice de référence correspondant, mais peut également utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre la cible de l'indice ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI EAEO en $ CA, net.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des actions inscrites en bourse ou établies dans des pays considérés comme des marchés développés (à l'exclusion du Canada et des États-Unis), selon l'indice de référence correspondant, mais peut également utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre la cible de l'indice ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI EAEO en $ CA, net.

Fonds actif d'actions internationales de Vestcor

Cette entité investit principalement dans des actions inscrites en bourse ou établies dans des pays considérés comme des marchés développés (à l'exclusion du Canada), selon l'indice correspondant, mais peut également utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre la cible de l'indice ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI Monde (ex-Canada) en $ CA, net.

Fonds d'actions internationales à petite capitalisation de Vestcor

Cette entité investit principalement dans des actions à petite capitalisation inscrites en bourse ou établies dans des pays considérés comme des marchés développés (à l'exclusion du Canada), selon l'indice de référence correspondant, mais peut également utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre la cible de l'indice ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI monde (ex-Canada) des titres à petite capitalisation en $ CA, net.

Fonds d'actions internationales à faible volatilité de Vestcor

Cette entité investit principalement dans des actions inscrites en bourse ou établies dans des pays considérés comme des marchés développés (à l'exclusion du Canada), selon l'indice de référence correspondant, mais peut également utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre la cible de l'indice ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI monde (ex-Canada) à faible volatilité en $ CA, net.

Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité de la SGPNB - classe N

Cette entité investit principalement dans des actions inscrites en bourse ou établies dans des pays considérés comme des marchés émergents, selon l'indice de référence correspondant, mais peut également utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre la cible de l'indice ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI marchés émergents faible volatilité (en dollars américains) en $ CA, net.

Fonds d'actions actif de marchés émergents de Vestcor

Cette entité investit principalement dans des actions cotées en bourse ou autrement domiciliées dans des pays considérés comme des marchés émergents selon le fournisseur de l'indice de référence, mais peut aussi utiliser d'autres placements tels que des fonds négociés en bourse, des produits dérivés cotés ou de gré à gré ou d'autres titres pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de suivi de l'indice de référence ou pour gérer autrement le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI marchés émergents en $ CA, net.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Fonds indiciel d'actions américaines (2017) de la SGPNB

Cette entité investit passivement dans des titres détenus dans l'Indice de rendement global MSCI États-Unis. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI États-Unis en $ CA, brut.

Fonds fiduciaire de placements immobiliers canadiens de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des actions de fiducies de placement immobilier canadiennes (actions FPI cotées dans une bourse canadienne ou établies au Canada), mais peut aussi utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Son indice de référence est l'Indice de rendement plafonné FPI S&P/TSX.

Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite

Cette entité investit dans des placements immobiliers privés canadiens et internationaux par l'entremise de structures de co-investissement, de sociétés en commandite ou de véhicules de placement similaires. Son indice de référence est l'Indice immobilier trimestriel MSCI/REALPAC Canada (à effet de levier), rendement global net.

Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite

Cette entité investit dans des placements immobiliers privés canadiens et internationaux par l'entremise de structures de co-investissement, de sociétés en commandite ou de véhicules de placement similaires. Son indice de référence est l'Indice immobilier trimestriel MSCI/REALPAC Canada (à effet de levier), rendement global net.

Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.

Cette entité est une société d'investissement en l'immobilier qui a investi dans le Fonds de valeurs immobilières de Vestcor, société en commandite (« FVIVSC »). Le FVIVSC investit directement dans des placements immobiliers privés canadiens. Son indice de référence est l'Indice immobilier trimestriel MSCI/REALPAC Canada (à effet de levier), rendement global net.

Fonds de valeurs immobilières internationales (2017) de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des groupes immobiliers cotés en bourse et établis aux États-Unis. Son indice de référence est une combinaison des indices d'actions de FPI de différents pays en $ CA (présentement l'indice MSCI États-Unis IMI FPI en $ CA, brut).

Fonds d'investissement en infrastructures publiques (2017) de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des sociétés d'infrastructure cotées en bourse, des fonds négociés en bourse et des placements par emprunt public et privé. En outre, d'autres fonds de Vestcor peuvent être détenus au besoin pour atteindre son objectif d'obtenir des rendements et un risque semblables à ceux de l'infrastructure sur des périodes mobiles de quatre ans. Son indice de référence est l'Indice MSCI Monde infrastructures (USD) en $ CA, net.

Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite

Cette entité permet une diversification élargie en matière de placements, et consiste en des investissements directs en infrastructures à travers des structures de co-investissement. Son indice de référence est l'inflation, laquelle est mesurée par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'IPC global du Canada, majoré de 4 %.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Fonds à gestion quantitative (2017) de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des actions cotées en bourse ou établies au Canada ou aux États-Unis, mais peut aussi utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Les titres retenus sont détenus avec des positions de compensation courtes pour atteindre une neutralité approximative par rapport au marché. Son indice de référence correspond à 93 % de l'Indice des bons du Trésor 91 jours FTSE Canada et à 7 % du taux des prêts à vue canadiens à un jour.

Fonds quantitatif d'actions au bêta stratégique (2017) de la SGPNB

Cette entité investit principalement dans des actions cotées en bourse ou établies dans des pays de l'indice MSCI ACWI, mais peut aussi utiliser d'autres placements comme des fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Les titres retenus sont détenus avec des positions de compensation courtes pour atteindre une neutralité approximative par rapport au marché. Son indice de référence correspond à 93 % de l'Indice des bons du Trésor 91 jours FTSE Canada et à 7 % du taux des prêts à vue canadiens à un jour.

Fonds mondial de primes de risque non conventionnelles de Vestcor

Cette entité investit principalement dans des actions, fonds cotés en bourse, des instruments dérivés cotés ou des contrats de change à terme ou encore d'autres titres, afin d'atteindre son rendement actuariel ou de gérer le risque. Les titres privilégiés sont détenus à long terme avec des positions de compensation à court terme en vue d'une exposition positive à un portefeuille diversifié de stratégies de primes de risques alternatives. Son indice de référence correspond à 93 % de l'Indice des bons du Trésor 91 jours FTSE Canada et à 7 % du taux des prêts à vue canadiens à un jour.

Fonds de superposition à rendement absolu de Vestcor

Cette entité crée de la valeur en permettant aux clients de déployer une superposition à rendement absolu. Cette entité investit principalement dans des parts du Fonds à gestion quantitative (2017) de la SGPNB et du Fonds quantitatif d'actions au bêta stratégique (2017) de la SGPNB et dans des parts du Fonds du marché monétaire de la SGPNB en positions courtes.

Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite

Cette entité est gérée par des gestionnaires externes et investit principalement dans des actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. Son indice de référence est l'Indice de rendement global MSCI Monde en $ CA, net.

Fonds de la stratégie de composition de l'actif de la SGPNB

Cette entité a pour but d'ajouter de la valeur en gérant activement la composition de l'actif selon les décisions tactiques du comité interne des stratégies de la composition de l'actif de Vestcor.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente en détail les placements détenus par le Régime au 31 décembre :

	Nombre de parts *(arrondi)*	Valeur unitaire *(en dollars)*	Juste valeur 2025	Juste valeur 2024
Titres à revenu fixe				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	**165 896**	**3 095,99**	**513 609 $**	460 483 $
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	**401 975**	**1 646,98**	**662 044**	620 953
Fonds à revenu fixe à rendement élevé international de la SGPNB	**99 439**	**1 447,10**	**143 898**	133 456
Revenus fixes non conventionnels de Vestcor, société en commandite	**24 926**	**1 221,03**	**30 435**	16 569
Fonds du marché monétaire de la SGPNB	**12 206**	**2 027,02**	**24 742**	10 892
Fonds du marché monétaire à long terme de Vestcor	**73 498**	**1 136,45**	**83 527**	79 992
			1 458 255	1 322 345
Actions				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	**5 656**	**9 381,76**	**53 067**	53 549
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation de la SGPNB	**7 935**	**2 799,58**	**22 214**	17 362
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	**22 444**	**4 072,76**	**91 411**	81 845
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	**3 345**	**11 230,50**	**37 566**	27 099
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	**3 813**	**5 085,86**	**19 392**	16 607
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	**13 502**	**3 237,53**	**43 714**	43 098
Fonds actif d'actions internationales de Vestcor	**12 930**	**1 607,06**	**20 779**	17 783
Fonds d'actions internationales à petite capitalisation de Vestcor	**54 383**	**1 323,49**	**71 975**	64 880
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de Vestcor	**163 592**	**1 591,99**	**260 437**	239 049
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité de la SGPNB - classe N	**80 255**	**1 787,88**	**143 487**	133 723
Fonds d'actions actif de marchés émergents de Vestcor	**14 166**	**1 354,44**	**19 187**	8 796
Fonds indiciel d'actions américaines (2017) de la SGPNB	**18 412**	**9 508,90**	**175 079**	166 544
			958 308	870 335

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Nombre de parts *(arrondi)*	Valeur unitaire *(en dollars)*	Juste valeur 2025	Juste valeur 2024
Immobilier et infrastructure				
Fonds fiduciaire de placements immobiliers canadiens de la SGPNB	**6 945**	**1 937,80**	**13 458**	22 663
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite				
série III	**36 621**	**1 300,32**	**47 618**	39 219
série IV	**9 342**	**982,87**	**9 182**	3 459
série V	**306**	**967,85**	**296**	-
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite				
série II	**4 994**	**797,13**	**3 981**	3 906
série III	**7 363**	**965,66**	**7 110**	7 319
Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.	**108 193**	**1 326,66**	**143 535**	125 142
Fonds de valeurs immobilières internationales (2017) de la SGPNB	**5 934**	**11 626,98**	**68 997**	76 376
Fonds d'investissement en infrastructures publiques (2017) de la SGPNB	**4 420**	**2 023,61**	**8 945**	7 864
Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite				
série III	**16 230**	**1 626,47**	**26 397**	25 335
série IV	**53 761**	**1 467,82**	**78 910**	70 316
série V	**26 721**	**1 258,80**	**33 637**	29 207
Fiera Properties Core Pension Trust	**79 275**	**2 006,54**	**159 067**	155 341
BlackRock Granite Property Fund, Inc.	**6 245**	**1 288,39**	**8 047**	8 276
BlackRock Asia Property Fund IV	**5 729**	**449,80**	**2 577**	4 598
BlackRock Europe Property Fund IV	**451**	**2 013,87**	**908**	1 372
Global Diversified Infrastructure Fund	**186 725**	**329,67**	**61 557**	59 701
Macquarie Infrastructure Partners III, L.P.	**37 669**	**4 332,91**	**163 214**	174 199
			837 436	814 293
Placements non traditionnels				
Fonds à gestion quantitative (2017) de la SGPNB	**13 771**	**2 771,32**	**38 165**	61 611
Fonds quantitatif d'actions au bêta stratégique (2017) de la SGPNB	**18 016**	**1 643,05**	**29 602**	51 060
Fonds mondial de primes de risque non conventionnelles de Vestcor	**7 876**	**1 170,83**	**9 222**	3 389
Fonds de superposition à rendement absolu de Vestcor	**35 156**	**653,42**	**22 972**	4 018
Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite				
série II	**7 488**	**2 791,50**	**20 903**	60 197
série III	**70 705**	**1 842,74**	**130 292**	122 433
série V	**31 641**	**1 492,99**	**47 240**	33 140
série VI	**14 813**	**603,71**	**8 942**	4 021
série VII	**11 270**	**1 695,40**	**19 107**	16 206
série VIII	**22 925**	**1 014,12**	**23 249**	929
Fonds de la stratégie de composition de l'actif de la SGPNB	**14 060**	**513,76**	**7 223**	-
			356 917	357 004
			3 610 916 $	3 363 977 $

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

4. Juste valeur des instruments financiers

Les placements sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le revenu net de placement.

L'établissement de la juste valeur repose sur l'utilisation de données de mesure comportant divers degrés de subjectivité. Il est possible de classer de la façon suivante ces degrés de subjectivité, ou niveaux, qui forment la hiérarchie des justes valeurs :

Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif, qui constituent les données les plus fiables pour l'évaluation de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, ou que ces prix représentent des transactions réelles et courantes sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Niveau 2 - Données (autres que les prix cotés visés au niveau 1) qui sont observables, directement ou indirectement, pour l'instrument. Ces données incluent les prix cotés pour des placements similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des placements identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, et les données autres que les prix cotés qui sont observables pour le placement. Il s'agit de données principalement dérivées de données de marché observables, ou qui sont confirmées par ces dernières, par corrélation ou autrement.

Niveau 3 -Données qui sont non observables utilisées pour établir la juste valeur lorsque des données observables ne sont pas disponibles. Les données non observables reflètent les hypothèses subjectives auxquelles les intervenants au marché peuvent recourir pour fixer le prix du placement.

Il y a onze placements classés comme niveau 3 :

Fiera Properties Core Pension Trust

Ce fonds investit dans un portefeuille diversifié composé de biens immobiliers canadiens d'une valeur marchande de 159 067 $ (155 341 $ en 2024). Il s'agit d'un fonds ouvert sans marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

BlackRock Granite Property Fund, Inc.

Ce fonds investit dans des biens immobiliers américains et dans des placements liés à l'immobilier d'une valeur marchande de 8 047 $ (8 276 $ en 2024). Il s'agit d'un fonds ouvert sans marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

BlackRock Asia Property Fund IV

Cette société en commandite investit dans des biens immobiliers à travers la région de l'Asie-Pacifique d'une valeur marchande de 2 577 $ (4 598 $ en 2024). Ce fonds de placement à capital fixe n'a pas de marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Ce fonds a amorcé ses activités le 5 octobre 2015 et continuera ses opérations jusqu'au 7 avril 2026.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

BlackRock Europe Property Fund IV

Cette société en commandite investit dans des biens immobiliers en Europe d'une valeur marchande de 908 $ (1 372 $ en 2024). Ce fonds de placement à capital fixe n'a pas de marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Ce fonds a amorcé ses activités le 15 octobre 2015 et continuera ses opérations jusqu'au 15 avril 2026.

Global Diversified Infrastructure Fund

Ce fonds investit dans un portefeuille diversifié composé des actifs d'infrastructures matures et non coté mondiales d'une valeur marchande de 61 557 $ (59 701 $ en 2024). Il s'agit d'un fonds ouvert sans marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Macquarie Infrastructure Partners III, L.P.

Cette société en commandite investit dans des actifs d'infrastructures mondiales d'une valeur marchande de 163 214 $ (174 199 $ en 2024). Ce fonds de placement à capital fixe n'a pas de marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Ce fonds a amorcé ses activités le 30 août 2013 et continuera ses opérations jusqu'au 31 décembre 2030.

Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite

Cette société en commandite investit dans des placements immobiliers privés canadiens et internationaux par l'entremise de structures de co-investissement, de sociétés en commandite ou de véhicules de placement similaires d'une valeur marchande de 57 096 $ (42 678 $ en 2024). Il n'existe aucun marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite

Cette société en commandite investit dans des placements immobiliers privés canadiens et internationaux par l'entremise de structures de co-investissement, de sociétés en commandite ou de véhicules de placement similaires d'une valeur marchande de 11 091 $ (11 225 $ en 2024). Il n'existe aucun marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.

Cette entité est une société d'investissement en l'immobilier qui a investi dans le Fonds de valeurs immobilières de Vestcor, société en commandite (« FVIVSC »). Le FVIVSC investit directement dans des placements immobiliers privés canadiens d'une valeur marchande de 143 535 $ (125 142 $ en 2024). Il n'existe aucun marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite

Cette société en commandite offre une diversification supplémentaire des investissements grâce à des investissements directs par le biais de structures de co-investissements d'une valeur marchande de 138 944 $ (124 858 $ en 2024). Il n'existe aucun marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite

Cette société en commandite investit principalement dans des actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse par le biais de co-investissements, de sociétés en commandite ou de véhicules d'investissements similaires d'une valeur marchande de 249 733 $ (236 926 $ en 2024). Il n'existe aucun marché actif pour ses unités et aucune valeur liquidative publiée au 31 décembre 2025 et est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le tableau suivant de la hiérarchie de juste valeur présente de l'information au sujet de l'actif du Régime évalué à sa juste valeur sur une base récurrente au 31 décembre.

	2025				2024			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Juste valeur totale**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Titres à revenu fixe								
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	**- $**	**513 609 $**	**- $**	**513 609 $**	- $	460 483 $	- $	460 483 $
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	**-**	**662 044**	**-**	**662 044**	-	620 953	-	620 953
Fonds à revenu fixe à rendement élevé international de la SGPNB	**-**	**143 898**	**-**	**143 898**	-	133 456	-	133 456
Revenus fixes non conventionnels de Vestcor, société en commandite	**-**	**30 435**	**-**	**30 435**	-	16 569	-	16 569
Fonds du marché monétaire de la SGPNB	**-**	**24 742**	**-**	**24 742**	-	10 892	-	10 892
Fonds du marché monétaire à long terme de Vestcor	**-**	**83 527**	**-**	**83 527**	-	79 992	-	79 992
Actions								
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	**-**	**53 067**	**-**	**53 067**	-	53 549	-	53 549
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation de la SGPNB	**-**	**22 214**	**-**	**22 214**	-	17 362	-	17 362
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	**-**	**91 411**	**-**	**91 411**	-	81 845	-	81 845
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	**-**	**37 566**	**-**	**37 566**	-	27 099	-	27 099
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	**-**	**19 392**	**-**	**19 392**	-	16 607	-	16 607
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	**-**	**43 714**	**-**	**43 714**	-	43 098	-	43 098
Fonds actif d'actions internationales de Vestcor	**-**	**20 779**	**-**	**20 779**	-	17 783	-	17 783
Fonds d'actions internationales à petite capitalisation de Vestcor	**-**	**71 975**	**-**	**71 975**	-	64 880	-	64 880
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de Vestcor	**-**	**260 437**	**-**	**260 437**	-	239 049	-	239 049
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité de la SGPNB - classe N	**-**	**143 487**	**-**	**143 487**	-	133 723	-	133 723
Fonds d'actions actif de marchés émergents de Vestcor	**-**	**19 187**	**-**	**19 187**	-	8 796	-	8 796
Fonds indiciel d'actions américaines (2017) de la SGPNB	**-**	**175 079**	**-**	**175 079**	-	166 544	-	166 544

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	2025				2024			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Juste valeur totale**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Immobilier et infrastructure								
Fonds fiduciaire de placements immobiliers canadiens de la SGPNB	**-**	**13 458**	**-**	**13 458**	-	22 663	-	22 663
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite	**-**	**-**	**57 096**	**57 096**	-	-	42 678	42 678
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite	**-**	**-**	**11 091**	**11 091**	-	-	11 225	11 225
Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.	**-**	**-**	**143 535**	**143 535**	-	-	125 142	125 142
Fonds de valeurs immobilières internationales (2017) de la SGPNB	**-**	**68 997**	**-**	**68 997**	-	76 376	-	76 376
Fonds d'investissement en infrastructures publiques (2017) de la SGPNB	**-**	**8 945**	**-**	**8 945**	-	7 864	-	7 864
Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite	**-**	**-**	**138 944**	**138 944**	-	-	124 858	124 858
Fiera Properties Core Pension Trust	**-**	**-**	**159 067**	**159 067**	-	-	155 341	155 341
BlackRock Granite Property Fund, Inc.	**-**	**-**	**8 047**	**8 047**	-	-	8 276	8 276
BlackRock Asia Property Fund IV	**-**	**-**	**2 577**	**2 577**	-	-	4 598	4 598
BlackRock Europe Property Fund IV	**-**	**-**	**908**	**908**	-	-	1 372	1 372
Global Diversified Infrastructure Fund	**-**	**-**	**61 557**	**61 557**	-	-	59 701	59 701
Macquarie Infrastructure Partners III, L.P.	**-**	**-**	**163 214**	**163 214**	-	-	174 199	174 199
Placements non traditionnels								
Fonds à gestion quantitative (2017) de la SGPNB	**-**	**38 165**	**-**	**38 165**	-	61 611	-	61 611
Fonds quantitatif d'actions au bêta stratégique (2017) de la SGPNB	**-**	**29 602**	**-**	**29 602**	-	51 060	-	51 060
Fonds mondial de primes de risque non conventionnelles de Vestcor	**-**	**9 222**	**-**	**9 222**	-	3 389	-	3 389
Fonds de superposition à rendement absolu de Vestcor	**-**	**22 972**	**-**	**22 972**	-	4 018	-	4 018
Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite	**-**	**-**	**249 733**	**249 733**	-	-	236 926	236 926
Fonds de la stratégie de composition de l'actif de la SGPNB	**-**	**7 223**	**-**	**7 223**	-	-	-	-
	- $	**2 615 147 $**	**995 769 $**	**3 610 916 $**	- $	2 419 661 $	944 316 $	3 363 977 $

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le rapprochement des variations survenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour les placements évalués à la juste valeur à l'aide de données de niveau 3 :

	Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	Profits (pertes) en résultat net	Achats	Ventes	Juste valeur à la clôture de l'exercice
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite	42 678 $	1 773 $	14 449 $	(1 804)$	57 096 $
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite	11 225	59	790	(983)	11 091
Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.	125 142	8 973	14 896	(5 476)	143 535
Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite	124 858	9 701	9 286	(4 901)	138 944
Fiera Properties Core Pension Trust	155 341	9 086	-	(5 360)	159 067
BlackRock Granite Property Fund, Inc.	8 276	17	226	(472)	8 047
BlackRock Asia Property Fund IV	4 598	(2 013)	103	(111)	2 577
BlackRock Europe Property Fund IV	1 372	(554)	99	(9)	908
Global Diversified Infrastructure Fund	59 701	1 824	966	(934)	61 557
Macquarie Infrastructure Partners III, L.P.	174 199	(1 913)	4 780	(13 852)	163 214
Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite	236 926	5 145	52 500	(44 838)	249 733
	944 316 $	32 098 $	98 095 $	(78 740)$	995 769 $

Le tableau suivant présente le rapprochement des variations survenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour les placements évalués à la juste valeur à l'aide de données de niveau 3 :

	Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	Profits (pertes) en résultat net	Achats	Ventes	Juste valeur à la clôture de l'exercice
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite	32 402 $	(807)$	11 703 $	(620)$	42 678 $
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite	10 177	(124)	1 532	(360)	11 225
Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.	114 932	5 157	5 477	(424)	125 142
Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite	92 011	9 792	26 146	(3 091)	124 858
Fiera Properties Core Pension Trust	150 199	10 497	-	(5 355)	155 341
BlackRock Granite Property Fund, Inc.	9 235	(1 445)	670	(184)	8 276
BlackRock Asia Property Fund IV	7 634	(2 499)	512	(1 049)	4 598
BlackRock Europe Property Fund IV	4 211	(1 324)	154	(1 669)	1 372
Global Diversified Infrastructure Fund	50 677	7 319	1 802	(97)	59 701
Macquarie Infrastructure Partners III, L.P.	190 931	65	13 672	(30 469)	174 199
Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite	172 126	37 110	46 653	(18 963)	236 926
	834 535 $	63 741 $	108 321 $	(62 281)$	944 316 $

Au cours de l'exercice actuel et précédent, aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

5. Gestion des risques liés aux instruments financier

Les instruments financiers sont exposés à des risques, notamment au risque de marché, de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité.

a. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. Le risque de marché comprend notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La principale façon de gérer le risque de marché consiste à investir dans des pays, des secteurs et des émetteurs largement diversifiés. Le Régime détient des placements dans des fonds communs mettant en œuvre des stratégies d'investissement actif ou passif et qui sont diversifiés sur le marché national et les marchés internationaux.

Les stratégies d'investissement des entités de placement Vestcor peuvent comprendre le recours à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou des swaps sur le rendement total. Les stratégies d'investissement comportent également des stratégies neutres vis-à-vis du marché, où un placement qui se trouve dans une position longue sur un titre est jumelé à une position courte sur un autre titre, ces deux titres provenant généralement du même secteur. À l'exception limitée du financement prudent d'investissements dans des biens immobiliers, l'ÉPOP *(note 8.)* interdit le recours à l'effet de levier dans le portefeuille de placements. Par conséquent, dans la mesure où il existe un risque lié au marché découlant des instruments dérivés et des positions courtes, chaque entité de placement Vestcor maintiendra une réserve de trésorerie égale au montant du risque lié au marché. Les stratégies neutres vis-à-vis du marché aident à réduire le risque de marché parce qu'elles respectent des limites maximales en matière d'investissement de même que les contraintes en matière d'excédent de pertes, et qu'elles sont moins corrélées aux indices généraux du marché.

Vestcor mène certaines de ses activités d'investissement dans les entités de placement Vestcor pour le compte du Régime en effectuant des opérations avec des courtiers sur des marchés boursiers réglementés et sur des marchés hors cote. En général, les courtiers exigent que des biens soient donnés en garantie contre les fluctuations éventuelles du marché lorsqu'ils effectuent des opérations sur des instruments financiers dérivés ou des ventes à découvert. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des titres sous-jacents du Régime qui avaient été donnés en garantie ou comme dépôt auprès de diverses institutions financières s'élevait à 263 692 $ (184 771 $ en 2024) *(voir la note 5.c.)*.

Le risque de change découle de la détention de placements en monnaies autres que le dollar canadien. L'ÉPOP permet de couvrir le risque de change des placements en devises, à la discrétion du gestionnaire du portefeuille. Environ 29,4 % (30,1 % en 2024) des placements sous-jacents du Régime sont libellés en devises autres que le dollar canadien, le risque de change étant surtout attribuable au dollar américain, à 20,2 % (21,1 % en 2024), au yen japonais, à 1,1 % (1,1 % en 2024) et à l'euro, à 3,2 % (2,5 % en 2024).

Une augmentation ou une diminution absolue de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toutes les autres devises, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, entraînerait, au 31 décembre 2025, une diminution ou une augmentation approximative de la valeur nette des placements de 10 619 $ (10 112 $ en 2024).

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements. Le Régime investit dans des fonds communs qui investissent à leur tour dans des titres à revenu fixe dont la juste valeur est sensible aux taux d'intérêt. En vertu de l'ÉPOP, Vestcor doit respecter des lignes directrices relatives à la durée et à la courbe de rendement qui sont établies pour atténuer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt.

Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 % et si toutes les autres variables demeuraient constantes, la perte possible de juste valeur par rapport aux actifs nets de placement au 31 décembre 2025 s'élèverait à environ 77 742 $ (73 511 $ en 2024).

L'autre risque de prix est le risque que la valeur marchande ou le flux de trésorerie futur des instruments financiers fluctue en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements représentent un risque de perte de capital. Les gestionnaires de portefeuille atténuent ce risque grâce à une sélection et une diversification minutieuse des titres et autres instruments financiers dans les limites des objectifs et de la stratégie du Régime. Le risque maximal résultant des instruments financiers est déterminé par la valeur marchande des instruments financiers. Les positions globales du Régime sur le marché sont surveillées quotidiennement par les gestionnaires de portefeuille. Les instruments financiers détenus par le Régime sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes concernant les prix futurs des instruments.

L'incidence sur l'actif net du Régime en raison d'une variation de 1 % de l'indice de référence en utilisant la corrélation historique entre le rendement du Régime par rapport au rendement de référence du Régime, avec toutes les autres variables maintenues constantes, au 31 décembre 2025 est estimée à 17 266 $ (16 282 $ en 2024).

La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'impact sur l'actif net pourrait être sensiblement différent.

b. Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit dans l'éventualité où la contrepartie à un placement de fonds communs dans un instrument dérivé ou un titre de créance se trouve en situation de défaut ou devient insolvable. Vestcor a établi des critères d'investissement conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites par type d'émetteur et par cote de crédit pour le risque de crédit découlant des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. Vestcor assure un suivi mensuel de ces expositions. Les instruments dérivés et les titres de créance à court et à long termes se limitent à ceux auxquels une agence de notation externe a attribué des cotes de crédit élevées. De plus, l'exposition à chaque contrepartie est limitée à 5 % du total des actifs. Les cotes de crédit élevées correspondent à BBB et plus pour les titres de créance à long terme, et à R-1 pour les titres de créance à court terme. Toute révision à la baisse d'une cote de crédit en deçà d'une cote de qualité supérieure est examinée par le conseil des fiduciaires.

Le tableau qui suit présente le risque de crédit des investissements du Régime dans les placements des fonds communs sous-jacents selon les cotes de crédit agrégés aux 31 décembre :

	2025	2024
AAA	**294 948 $**	243 303 $
AA	**320 414**	279 532
A	**227 555**	277 728
BBB	**410 502**	341 121
R-1	**56 331**	58 351
Autre	**5 397**	8 708
	1 315 147 $	1 208 743 $

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

La plus forte concentration de risque de crédit à chaque clôture d'exercice se rapportait aux obligations du gouvernement du Canada.

c. Risque de liquidité

Ce risque découle de la possibilité que les fonds disponibles soient insuffisants pour répondre aux besoins de trésorerie. Les sources de liquidités comprennent les cotisations de retraite versées par les employeurs et les employés ainsi que le rachat d'unités des fonds communs. Les besoins de liquidité incluent les versements aux bénéficiaires et aux fournisseurs de services ainsi que les achats d'unités des fonds communs.

La composition de l'actif du Régime est expressément conçue pour faire en sorte que des actifs liquides suffisants soient disponibles afin de verser les prestations de retraite au moment opportun. À l'exception de la trésorerie, des bons du Trésor et des acceptations bancaires, les obligations gouvernementales constituent la catégorie d'actifs la plus liquide, alors que les placements de sociétés fermées, tels les biens immobiliers et les placements en infrastructures, sont très peu liquides en raison d'un manque de disponibilité sur le marché et de l'échéance plus longue de ces placements.

L'actif liquide net inclut la juste valeur de l'ensemble des actifs, à l'exception des placements en biens immobiliers de sociétés fermées et en infrastructures de sociétés fermées, ainsi que de la quote-part du Régime de la juste valeur des garanties données aux courtiers et aux contreparties et des engagements d'investissement non provisionnés.

Le tableau suivant présente le calcul de l'actif liquide net au 31 décembre :

	2025	2024
Actif net disponible pour le service des prestations	**3 637 519 $**	3 391 072 $
Moins placement dans :		
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite	**(57 096)**	(42 678)
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite	**(11 091)**	(11 225)
Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.	**(143 535)**	(125 142)
Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite	**(138 944)**	(124 858)
Fiera Properties Core Pension Trust	**(159 067)**	(155 341)
BlackRock Granite Property Fund, Inc.	**(8 047)**	(8 276)
BlackRock Asia Property Fund IV	**(2 577)**	(4 598)
BlackRock Europe Property Fund IV	**(908)**	(1 372)
Global Diversified Infrastructure Fund	**(61 557)**	(59 701)
Macquarie Infrastructure Partners III, L.P.	**(163 214)**	(174 199)
Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite	**(249 733)**	(236 926)
Garanties données (note 5.a.)	**(263 692)**	(184 771)
Engagements d'investissement (note 13.)	**(296 889)**	(293 662)
Actif liquide net	**2 081 169 $**	1 968 323 $

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

d. Prêt de titres

L'ÉPOP du Régime permet à Vestcor de conclure un accord de prêt de titres, soit à l'externe, avec son dépositaire de titres, soit à l'interne, parmi les entités de placement Vestcor dans le but d'accroître le rendement des portefeuilles.

Dans le cadre du programme à l'externe, le dépositaire de titres, qui est un tiers indépendant, peut prêter des titres appartenant aux entités de placement Vestcor à des emprunteurs approuvés en échange d'une garantie, composée de titres facilement négociables et garantis par un gouvernement et s'élevant à au moins 105 % de la valeur des titres prêtés, de même que de frais d'emprunt. Vestcor limite les emprunteurs approuvés dans le cadre du programme de prêt de titres à l'externe pour gérer le risque de crédit de contrepartie. Au 31 décembre 2025, des titres sous-jacents d'une valeur de 335 771 $ (350 798 $ en 2024) étaient prêtés au nom du Régime.

6. Obligation au titre des prestations de retraite

Les passifs et les coûts d'exercice au titre de l'évaluation de la Politique de financement ont été calculés selon la méthode du coût actuariel des prestations constituées, conformément à l'alinéa 14(7)*a*) du *Règlement 2012-75*. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2024 par TELUS Health, un cabinet d'actuaires-conseils.

Les passifs actuariels au titre de l'évaluation de la Politique de financement en date du 31 décembre 2025 reposent sur une extrapolation du passif au titre de la Politique de financement au 31 décembre 2024. Les obligations au titre des prestations de retraite ne tiennent pas compte de l'effet des augmentations de salaire futures ni de l'effet de tous rajustements au coût de la vie accordés par le conseil des fiduciaires en vertu des dispositions du Régime et de la Politique de financement.

Cette approche fournit une prestation à risques partagés avec un degré élevé de certitude aux participants, sans garantie absolue.

Les hypothèses importantes à long terme utilisées dans l'évaluation en date du 31 décembre 2024, ainsi que l'extrapolation au 31 décembre 2025, sont :

	2025	2024
Taux d'actualisation	**5,00 %**	5,00 %
Mortalité	**Table de mortalité 2014 pour le secteur public (CPM2014Publ), projetée à l'aide de l'échelle d'amélioration B (CPM-B) avec des facteurs d'ajustement basés sur la taille de 115 % pour les hommes et femmes**	Table de mortalité 2014 pour le secteur public (CPM2014Publ), projetée à l'aide de l'échelle d'amélioration B (CPM-B) avec des facteurs d'ajustement basés sur la taille de 115 % pour les hommes et femmes

La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être réalisée le 31 décembre 2025. À la date du présent rapport, cette évaluation n'a pas encore été réalisée.

7. Politique de financement

La *Loi* exige que le conseil des fiduciaires utilise une politique de financement comme outil pour gérer les risques inhérents à un régime à risques partagés. Cette politique contient des orientations et des règles à propos des décisions que le conseil des fiduciaires doit ou peut prendre, selon le cas, concernant les niveaux de financement, les cotisations et les prestations.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Le Régime a pour but de verser aux participants et aux bénéficiaires du régime des prestations de retraite qui ne sont pas absolument garanties, mais qui obéissent à une approche de gestion axée sur le risque qui offre une forte certitude que les prestations de base complètes seront versées dans la grande majorité des scénarios économiques futurs.

La politique de financement énonce un objectif principal et deux objectifs secondaires de gestion des risques, comme suit :

a) Le principal objectif est d'en arriver, selon une probabilité d'au moins 97,5 %, à ce que les prestations de base pour service passé à la fin de chaque année ne soient pas réduites sur une période de vingt ans.

b) Les objectifs secondaires sont :

I. accorder en moyenne une indexation conditionnelle des prestations de base à l'égard des services qui dépassent 75 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur les vingt prochaines années;

II. réaliser une probabilité d'au moins 75 % que les prestations accessoires, décrites dans le Texte du Régime lors de la conversion, puissent être versées au cours des vingt prochaines années.

Les objectifs de gestion des risques énoncés ci-dessus ont été mesurés lors de la conversion et l'objectif principal de gestion des risques est testé annuellement à l'aide d'un modèle de gestion de l'actif et du passif prévoyant des scénarios économiques futurs élaborés à l'aide d'une méthode stochastique.

La Politique de financement énonce les décisions que doit prendre le conseil des fiduciaires. Ces décisions sont basées sur le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans, soit la somme de la valeur actualisée des cotisations excédentaires sur les coûts normaux de base et les coûts d'accessoires, autres que les ajustements potentiels au coût de la vie, et de la valeur marchande de l'actif, divisée par les passifs d'après la Politique de financement. Selon le résultat, ces décisions peuvent comprendre soit un plan de redressement du déficit de financement ou un plan d'utilisation de l'excédent de financement, de manière à permettre que les modifications futures des taux de cotisation et des prestations soient effectuées en fonction des contraintes découlant des objectifs de gestion des risques mentionnés précédemment.

Le plan de redressement du déficit de financement est enclenché si le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du Régime tombe à moins de 100 % à la clôture de deux exercices consécutifs. Les mesures qui doivent être prises sont résumées ci-dessous, par ordre de priorité :

1. augmenter les cotisations jusqu'à un maximum de 1,0 % pour les employés et l'employeur;

2. changer les règles de la retraite anticipée à l'égard des services rendus après la conversion pour les participants qui n'ont pas encore le droit de prendre leur retraite et de toucher une pension immédiate, conformément aux dispositions du Régime, pour en arriver à l'équivalent d'une pleine réduction actuarielle des retraites avant l'âge de 65 ans;

3. changer les règles de la retraite anticipée à l'égard des services rendus avant la conversion pour les participants qui n'ont pas encore le droit de prendre leur retraite et de toucher une pension immédiate, conformément aux dispositions du Régime, pour en arriver à l'équivalent d'une pleine réduction actuarielle des retraites avant l'âge de 60 ans;

4. réduire d'au plus 5 % les taux d'accumulation de la prestation de base à l'égard des services futurs pour les années de service après la date de mise en œuvre du plan de redressement du déficit de financement;

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

5. réduire proportionnellement les prestations de base de tous les participants, sans distinction selon le type de participation, en proportions égales pour les services passés et futurs.

Le plan d'utilisation de l'excédent de financement est déclenché si le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants est supérieur à 105 %. Les mesures qui peuvent être prises varient selon que les prestations de base ou prestations accessoires ont déjà ou non été réduites, le fait que cette baisse n'a pas été annulée par la suite et l'ordre de priorité qui suit :

1. inverser les réductions antérieures des prestations de base à l'égard des versements futurs après la date d'annulation, jusqu'à élimination de toutes les baisses antérieures des prestations de base;

2. inverser les réductions antérieures des prestations accessoires, autres que l'indexation conditionnelle, à l'égard des versements futurs jusqu'à ce que toutes les baisses antérieures soient annulées.

Si les prestations de base et/ou les prestations accessoires n'ont jamais été réduites, ou lorsque toutes les baisses antérieures ont été annulées à l'égard des versements futurs, le conseil des fiduciaires peut prendre les mesures suivantes à l'égard de l'excédent disponible pouvant être utilisé, dans l'ordre de priorité suivant :

1. indexer les prestations de base à concurrence du plein indice des prix à la consommation (IPC) depuis la dernière date à laquelle l'ICP a été intégralement atteint;

2. prévoir d'autres augmentations des prestations de base des participants qui ne recevaient pas de pension à la date du rapport d'évaluation actuarielle ayant déclenché la mesure, de manière que les prestations de base soient remontées à une moyenne de salaire final sur cinq ans à partir d'une même date (ou sur la période moyenne plus courte applicable à ceux qui comptent moins de cinq années de service à cette date) ;

3. prévoir une augmentation supplémentaire pour les participants à la retraite, de manière qu'une formule moyenne finale puisse être raisonnablement reproduite pour chaque participant à sa date de départ à la retraite, puis indexée à hauteur de l'ICP complet par la suite, sous réserve de tout plafond imposé par la Loi sur l'impôt sur le revenu;

4. faire un versement global qui représente une estimation raisonnable des augmentations de versement non perçues par le passé, jusqu'au niveau de prestation découlant des étapes 2 et 3;

5. constituer une réserve qui couvre les dix prochaines années d'indexation conditionnelle potentielle; puis, si les objectifs de gestion des risques secondaires ont été atteints;

6. appliquer les rajustements des cotisations jusqu'à 2 %;

7. améliorer la pension normale de tous les participants qui ne reçoivent pas de pension;

8. améliorer la pension de raccordement de tous les participants admissibles à une telle pension de raccordement, qu'elle soit ou non en cours de versement;

9. améliorer les règles de retraite anticipée pour le service après le 30 juin 2012, pourvu que le conseil des fiduciaires tienne compte de l'évolution de l'espérance de vie.

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

8. Capital

Le capital du Régime représente l'actif net disponible pour le service des prestations. Le Régime doit être géré de façon à prendre en compte l'interdépendance de l'ÉPOP, des objectifs de la gestion du risque établis dans la Politique de financement et des exigences réglementaires pertinentes.

Il incombe au conseil des fiduciaires d'établir un ÉPOP et d'approuver une composition de l'actif de placement ayant pour but de générer les rendements de placement à long terme nécessaires à la viabilité du Régime. La détermination de la composition de l'actif doit reposer sur des renseignements tirés d'évaluations actuarielles indépendantes et sur les attentes concernant les marchés financiers, et cela fait intervenir un processus d'optimisation de portefeuille. Ce processus vise à tirer le meilleur rendement possible des placements tout en respectant les tests de gestion des risques énoncés dans la Politique de financement. La répartition stratégique recommandée de l'actif est examinée au moins une fois par année afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Le plus récent examen de l'ÉPOP a eu lieu le 19 septembre 2025, date à laquelle il a été approuvé par le conseil des fiduciaires.

Une fois que la composition de l'actif est approuvée, Vestcor est chargée de la mettre en œuvre, ce qui comprend la gestion quotidienne des placements et la surveillance des contrôles des risques liés aux placements. Vestcor prépare des rapports trimestriels à l'intention du conseil des fiduciaires sur le rendement des placements, sur la conformité aux politiques, de même que sur les tendances et les variations des risques d'investissement.

L'ÉPOP approuvé par le conseil des fiduciaires établit les objectifs d'investissement suivants :

i. à long terme, préserver la valeur en capital de la Caisse de retraite et obtenir le meilleur rendement réel possible pour les placements sans cesser de chercher à atteindre les objectifs de gestion des risques énoncés dans la Politique de financement et les règlements de la *Loi sur les prestations de pension*. Il est entendu que les taux de rendement du portefeuille de référence pourraient fluctuer d'une année à l'autre, au gré des grands cycles de l'économie et de l'investissement, mais ces fluctuations seront en partie atténuées par la diversification du portefeuille d'actifs à long terme;

ii. à plus court terme, obtenir des taux de rendement concurrentiels pour la Caisse de retraite totale ainsi que pour chaque grande catégorie d'actif, tout en évitant les risques de placement injustifiés et la volatilité excessive des marchés.

9. Revenu net de placement

Le tableau qui suit présente le revenu net (la perte nette) de placement pour l'exercice clos le 31 décembre :

	2025			2024		
	Réalisé	**Non réalisé**	**Revenu net de placement**	Réalisé	Non réalisé	Revenu net de placement
Titres à revenu fixe						
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	**756 $**	**10 593 $**	**11 349 $**	461 $	15 327 $	15 788 $
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	**3 331**	**26 314**	**29 645**	859	41 503	42 362
Fonds à revenu fixe à rendement élevé international de la SGPNB	**-**	**10 342**	**10 342**	172	10 404	10 576
Revenus fixes non conventionnels de Vestcor, société en commandite	**154**	**1 671**	**1 825**	6	817	823
Fonds du marché monétaire de la SGPNB	**501**	**31**	**532**	880	(20)	860
Fonds du marché monétaire à long terme de Vestcor	**282**	**3 154**	**3 436**	53	4 775	4 828
	5 024	**52 105**	**57 129**	2 431	72 806	75 237

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	2025			2024		
	Réalisé	**Non réalisé**	**Revenu net de placement**	Réalisé	Non réalisé	Revenu net de placement
Actions						
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	**9 562**	**6 082**	**15 644**	15 234	(2 835)	12 399
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation de la SGPNB	**1 250**	**6 917**	**8 167**	128	3 071	3 199
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	**6 740**	**14 616**	**21 356**	9 211	8 196	17 407
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	**60**	**8 924**	**8 984**	388	3 889	4 277
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	**663**	**3 629**	**4 292**	3 244	193	3 437
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	**5 986**	**4 826**	**10 812**	8 799	(2 739)	6 060
Fonds actif d'actions internationales Vestcor	**-**	**2 996**	**2 996**	-	2 837	2 837
Fonds d'actions internationales à petite capitalisation de Vestcor	**412**	**7 771**	**8 183**	13	10 257	10 270
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de Vestcor	**1 616**	**19 503**	**21 119**	5 166	38 878	44 044
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité de la SGPNB - classe N	**486**	**9 830**	**10 316**	4 718	25 494	30 212
Fonds d'actions actif de marchés émergents de Vestcor	**13**	**2 238**	**2 251**	-	735	735
Fonds indiciel d'actions américaines (2017) de la SGPNB	**10 516**	**10 551**	**21 067**	11 332	32 888	44 220
	37 304	**97 883**	**135 187**	58 233	120 864	179 097
Immobilier et infrastructure						
Fonds fiduciaire de placements immobiliers canadiens de la SGPNB	**629**	**1 361**	**1 990**	8	(452)	(444)
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé, société en commandite	**55**	**1 718**	**1 773**	18	(825)	(807)
Placements Vestcor en valeurs immobilières du secteur privé 2, société en commandite	**(54)**	**113**	**59**	(43)	(81)	(124)
Vestcor Real Estate Fund Feeder Inc.	**605**	**8 368**	**8 973**	37	5 120	5 157
Fonds de valeurs immobilières internationales (2017) de la SGPNB	**927**	**(3 661)**	**(2 734)**	239	12 157	12 396
Fonds d'investissement en infrastructures publiques (2017) de la SGPNB	**537**	**636**	**1 173**	36	1 558	1 594
Placements Vestcor en infrastructures, société en commandite	**1 112**	**8 589**	**9 701**	587	9 205	9 792
Fiera Properties Core Pension Trust	**2 547**	**6 539**	**9 086**	2 343	8 154	10 497
BlackRock Granite Property Fund, Inc.	**59**	**(42)**	**17**	32	(1 477)	(1 445)
BlackRock Asia Property Fund IV	**(154)**	**(1 859)**	**(2 013)**	(229)	(2 270)	(2 499)
BlackRock Europe Property Fund IV	**(5)**	**(549)**	**(554)**	589	(1 913)	(1 324)
Global Diversified Infrastructure Fund	**320**	**1 504**	**1 824**	30	7 289	7 319
Macquarie Infrastructure Partners III, L.P.	**8 693**	**(10 606)**	**(1 913)**	20 710	(20 645)	65
	15 271	**12 111**	**27 382**	24 357	15 820	40 177
Placements non traditionnels						
Fonds à gestion quantitative (2017) de la SGPNB	**11 029**	**(4 949)**	**6 080**	1 406	2 284	3 690
Fonds quantitatif d'actions au bêta stratégique (2017) de la SGPNB	**6 960**	**(5 006)**	**1 954**	422	4 677	5 099
Fonds mondial de primes de risque non conventionnelles de Vestcor	**1**	**147**	**148**	14	340	354
Fonds de superposition à rendement absolu de Vestcor	**4**	**17 753**	**17 757**	1 801	2 737	4 538
Placements Vestcor en actions de sociétés fermées, société en commandite	**21 299**	**(16 154)**	**5 145**	8 994	28 116	37 110
Fonds de la stratégie de composition de l'actif de la SGPNB	**-**	**2 778**	**2 778**	-	-	-
	39 293	**(5 431)**	**33 862**	12 637	38 154	50 791
Autre revenu	**2**	**-**	**2**	21	-	21
	96 894 $	**156 668 $**	**253 562 $**	97 679 $	247 644 $	345 323 $

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

10. Prestations de retraite

Le tableau suivant présente une ventilation des types de prestations de retraite :

	2025	2024
Retraites	**127 561 $**	118 156 $
Cessations d'emploi	**5 518**	5 453
Survivant	**5 679**	3 037
Rupture du mariage	**285**	184
Retraite progressive	**1 908**	1 915
	140 951 $	128 745 $

11. Frais d'administration

Le Régime se voit imputer des frais pour les services professionnels et d'administration fournis par ses fournisseurs de services. Le tableau ci-dessous résume ces charges :

	2025	2024
Administration du Régime :		
Services d'administration	**2 170 $**	1 770 $
Services actuariels	**224**	149
Frais de vérification	**57**	50
Frais juridiques	**55**	19
Surveillance du rendement des placements	**15**	16
Conseil des fiduciaires	**86**	65
	2 607	2 069
Coût de gestion des placements :		
Frais de la gestion des placements	**4 659**	4 364
Garde de titres	**193**	168
	4 852	4 532
TVH	**803**	710
	8 262 $	7 311 $

12. Opérations entre apparentés

Le Régime est lié à la province du Nouveau-Brunswick, y compris ses ministères, organismes, districts scolaires, régies régionales de la santé, sociétés de la Couronne et autres entités de la Couronne. Le conseil des fiduciaires détermine les montants des cotisations au Régime et les paiements à partir de celui-ci.

Les placements du Régime comprennent des obligations provinciales et municipales du Nouveau-Brunswick de 7 297 $ (8 613 $ en 2024).

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

13. Engagements

Le Régime a pris des engagements en capital de 296 889 $ (293 662 $ en 2024).

14. Indemnisation

Conformément à la Convention et à la déclaration de fiducie, un privilège de premier rang et une charge à imputer aux actifs du Régime sont fournis à titre de garantie et d'indemnisation au conseil des fiduciaires à l'égard de toutes obligations contractées, y compris les coûts associés à la défense. Il se peut que le Régime doive dédommager ces personnes si elles devaient faire l'objet d'une réclamation. La nature contingente de ces obligations d'indemnisation empêche le Régime de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximums qui pourraient être exigés. Le Régime n'a reçu aucune demande d'indemnisation ni effectué aucun paiement de cette nature.

15. Chiffres comparatifs

Certain chiffres de l’exercice comparatif ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l’exercice en cours.

ANNEXE A

CONSEIL DES FIDUCIAIRES
DÉCISIONS ET DES RÉALISATIONS DU CONSEIL EN 2025

On trouvera ci-dessous un résumé des activités du conseil des fiduciaires (autres que les affaires courantes et les points permanents) de janvier à décembre 2025.

SERVICES AUX PARTICIPANTS ET COMMUNICATIONS

En 2025, le conseil a renforcé son engagement en faveur d'une communication transparente, accessible et pertinente avec les participants du Régime en :

- publiant le Rapport annuel de 2024 du Régime,
- organisant la troisième Assemblée annuelle d'information du Régime,
- publiant les bulletins d'information du printemps et de l'automne de 2025 du Régime.

S'appuyant sur les conclusions du Sondage sur l'engagement des participants du Régime mené en 2024, le conseil a continué d'intégrer les commentaires des participants dans sa planification et sa prise de décision. Ces commentaires ont contribué à définir les priorités et les initiatives stratégiques, en mettant l'accent sur :

- le renforcement de la confiance des participants,
- la simplification de l'expérience des participants,
- le perfectionnement de la formation,
- l'amélioration de la portée et de l'efficacité de la communication.

DOCUMENTS ET SURVEILLANCE DU RÉGIME

Le conseil a examiné et approuvé les documents constitutifs et d'autres éléments à l'appui du Régime :

- modifications du Texte du Régime :
 - modification pour rendre compte de l'augmentation des prestations associée aux augmentations des étapes 2 à 4 de la Politique de financement,
 - modification pour rendre compte de l'indexation (rajustement au coût de la vie – RCV) de 2,01 % accordée au 1er janvier 2026,
- examen annuel de l'Énoncé des politiques de placement et approbation des modifications visant à garantir la cohérence de la formulation, ainsi qu'à modifier le mode de calcul du rendement de référence, en passant de la pondération quotidienne réelle du portefeuille à la pondération du portefeuille de référence,
- examen annuel de la Politique de financement et approbation des modifications visant à préciser que le RCV s'applique également à la prestation de raccordement, ainsi qu'à clarifier la version exacte du calcul de la rémunération moyenne finale requise pour l'application des étapes 2 et 3 du plan d'utilisation de l'excédent de financement. Ces changements ne modifient pas la pratique appliquée jusqu'à présent,
- approbation des états financiers vérifiés du Régime de retraite de CES pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024,
- approbation du rapport d'évaluation actuarielle du Régime de retraite de CES au 31 décembre 2024.

Le conseil a satisfait à toutes les exigences réglementaires en matière de dépôt et de divulgation énoncées par la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick.

GOUVERNANCE DU CONSEIL

Dans le cadre de l'examen annuel de son cadre de gouvernance, le conseil a examiné et approuvé les modifications nécessaires aux politiques et aux pratiques suivantes :

- les mandats du conseil, du comité de vérification, du comité de gouvernance et du comité des placements,
- le code de déontologie et de conduite,
- les politiques sur les communications et la divulgation,
- la politique de sélection des taux d'actualisation,
- la politique de conservation de documents,
- la politique sur l'orientation et la formation,
- la politique sur les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement,
- les lignes directrices sur la nomination des fiduciaires,
- la politique sur la rotation des associés de vérification.

Préparation aux risques : Le conseil a établi des lignes directrices concernant les stratégies d'atténuation de la réduction des prestations à titre de mesure de gouvernance proactive. Bien qu'aucune réduction des prestations ne soit prévue, ces lignes directrices garantissent la mise en place d'une approche réfléchie et structurée visant à protéger les participants et à soutenir la viabilité du Régime dans des scénarios défavorables.

Efficacité et priorités du conseil : Le conseil a fait appel à *John T. Dinner Board Governance Services* pour animer son évaluation triennale de l'efficacité du conseil de 2025. Les résultats ont servi de base à l'élaboration des priorités du conseil pour la période de 2025 à 2028, dont le suivi est assuré chaque trimestre par le comité de gouvernance.

FORMATION DU CONSEIL ET L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le comité des placements a poursuivi son engagement en faveur de la formation continue en assistant à des présentations sur les thèmes suivants :

- l'investissement quantitatif,
- les titres à revenu fixe,
- les actifs réels,
- les actions de sociétés fermées et ouvertes.

Avec le soutien de l'équipe de gestion des risques de Vestcor, le conseil a également publié son deuxième Rapport annuel sur l'investissement responsable, qui décrit la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans la prise de décision en matière d'investissement.

RECOURS À DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Le conseil a fait appel aux fournisseurs de services suivants :

- *Vestcor Inc.* – services d'administration des pensions et de gestion des placements,
- *TELUS Santé* –services actuariels de l'année du Régime 2025,
- *Doane Grant Thornton* – vérification externe des états financiers en 2025,
- *Ellement Consulting Group* – conseiller en placement et mesure de rendement,
- *Osler, Hoskin & Harcourt LLP* – services juridiques,
- *John T. Dinner Board Governance Services* – conseils en matière de gouvernance et soutien à l'efficacité du conseil.

ANNEXE B

VESTCOR

Composite du Régime de retraite de CES

Période neuf ans plus quatre mois terminée le 31 décembre 2025

Exercice terminé le 31 décembre	Rendement brut complet[2] %	Rendement net %	Rendement de l'indice de référence du Fonds total %	Rendement brut complet[2] annualisé sur 3 ans %	Rendement de l'indice de référence du Fonds total annualisé sur 3 ans %	ET du Fonds total 3 ans[3] %	ET de l'indice de référence du Fonds total 3 ans[3] %	AG du Fonds total[4] (*en millions de $ CA*)	AG total de Vestcor[4] (*en millions de $ CA*)
2025	7,53	7,38	7,29	9,49	8,74	3,81	4,24	3 610,9	24 446,6
2024	11,42	11,27	11,06	6,11	4,43	5,12	5,67	3 364,0	23 084,1
2023	9,55	9,39	7,94	5,44	2,86	5,07	5,45	3 022,6	20 939,2
2022	-2,12	-2,27	-4,96	4,54	2,31	6,86	6,29	2 751,3	19 883,1
2021	9,31	9,17	6,07	9,13	7,45	5,95	5,02	2 793,7	21 018,0
2020	6,78	6,65	6,21	7,09	5,89	5,88	4,97	2 561,4	19 442,0
2019	11,36	11,21	10,11	7,76	6,39	3,77	3,08	2 395,0	18 536,7
2018	3,29	3,15	1,52	n/a	n/a	n/a	n/a	2 144,2	16 901,6
2017	8,80	8,68	7,73	n/a	n/a	n/a	n/a	1 764,5	16 645,4
2016[1]	3,80	3,73	2,26	n/a	n/a	n/a	n/a	908,1	15 706,5

[1] *Période de quatre mois terminée le 31 décembre 2016*
[2] *Renseignements supplémentaires*
[3] *ET désigne l'écart-type*
[4] *AG désigne les actifs gérés*

Description du composite

Le Régime de retraite de CES regroupe tous les portefeuilles gérés par Vestcor Inc. (Vestcor) en son nom, conformément aux buts et aux objectifs de gestion des risques de ce Régime de retraite. Le composite de CES inclut des catégories d'actifs d'actions de sociétés ouvertes, à revenu fixe, indexés sur l'inflation, de rendement absolu, immobiliers, en infrastructures, et d'actions de sociétés fermées.

Date de création du composite

La date de création de ce Fonds total est le 1er septembre 2016 et les résultats historiques sont présentés sur une base calendaire.

Composite du Régime de retraite de CES

Période neuf ans plus quatre mois terminée le 31 décembre 2025

Description de la Société

Vestcor a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, promulguée le 11 mars 1996, et a été prorogée le 1er octobre 2016 et fusionnée le 1er janvier 2018 en vertu de la Loi sur Vestcor. Vestcor fournit des services de gestion des placements et de conseils sur les pensions, fonds en fiducie, et entités et fonds de dotation.

Les fonds de composite sont investis dans des fonds de fiducie à participation unitaire, des comptes séparés et des sociétés en commandite créés par Vestcor pour faciliter la gestion des placements et l'administration des actifs collectifs. Les fonds gérés par Vestcor sont investis conformément à la politique de placement de chaque composite.

Une liste descriptive complète des composites de la Société sera fournie sur demande.

Déclaration de conformité

Vestcor déclare qu'elle se conforme aux normes Global Investment Performance Standards (GIPS®) selon lesquelles ce rapport a justement été préparé. Vestcor a fait l'objet d'une vérification indépendante pour les périodes allant du 1er décembre 1996 au 31 décembre 2025. Les rapports de vérification sont accessibles sur demande.

La vérification a pour objet de déterminer si la Société respecte toutes les exigences des normes GIPS® pour la construction des composites et si ses politiques et procédures sont conçues de manière à calculer et à présenter les rendements conformément à ces normes. Elle ne garantit pas l'exactitude de la présentation de composites donnés.

Méthode de calcul

Les rendements des composites ont été calculés en dollars canadiens selon la méthode du rendement global sur une base quotidienne. Les rendements quotidiens sont liés de manière géométrique afin de calculer les rendements périodiques. Les rendements incluent les dividendes, déduction faite des retenues d'impôt, des intérêts, ainsi que des profits et pertes réalisés et non réalisés au dernier jour ouvrable de la période sujette à la déclaration. Les rendements sur une base brute complète sont présentés après déduction de tous les coûts de transaction, mais avant déduction des frais de gestion des placements et des droits de garde.

En vertu des dispositions de ses accords de gestion des placements, Vestcor facture ses services de gestion des placements selon le principe du recouvrement des coûts, au prorata de ses clients par rapport à leur part des actifs gérés totaux de Vestcor. Les rendements présentés sur une base nette sont présentés après déduction de toutes les dépenses facturées pour la gestion des composites, y compris les coûts de transaction, les droits de garde et les frais de gestion des placements.

Composite du Régime de retraite de CES

Période neuf ans plus quatre mois terminée le 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, 27,58 % des actifs du Fonds total étaient évalués à l'aide de données subjectives non observables. Le rendement du Fonds total présenté dans ce tableau n'est pas nécessairement représentatif du rendement futur. Les lecteurs doivent également prendre note que des résultats différents peuvent être obtenus avec d'autres méthodes de calcul du rendement et que ces résultats, pour des comptes particuliers et des périodes différentes, peuvent différer des rendements présentés pour le Fonds total. Lorsqu'on compare les résultats de placement, il convient de tenir compte des circonstances qualitatives et de ne faire intervenir que des portefeuilles dont les objectifs sont généralement similaires.

En ce qui concerne le calcul et la présentation des rendements, Vestcor ne connaît aucun cas de non-conformité aux lois et aux règlements de provinces ou de territoires du Canada dans lesquels elle mène des activités.

Des renseignements supplémentaires concernant les politiques et procédures de Vestcor en matière d'évaluation des portefeuilles, de calcul et de présentation des résultats du composite et de préparation des présentations sur la conformité peuvent être obtenus sur demande.

Nombre de portefeuilles et dispersion interne

La mesure de la dispersion interne et le nombre de portefeuilles ne sont pas présentés étant donné que le fonds de CES constitue le seul portefeuille du composite.

Écart-type ex post annualisé sur trois ans

L'écart-type ex-post annualisé sur trois ans mesure la variabilité des rendements quotidiens du composite et de l'indice de référence, agrégés sur une base mensuelle, sur les 36 mois précédents.

Sous-conseillers

Vestcor a conclu des ententes permettant à des sous-conseillers de gérer certains actifs. Les taux de rendement des actifs gérés par les sous-conseillers sont inclus dans la présentation du composite de Vestcor, cette dernière ayant tout pouvoir pour choisir les sous-conseillers et y recourir.

Instruments dérivés et positions vendeur

Les contrats à terme standardisés, les contrats de change à terme, les options standardisées et hors cote, les swaps ainsi que les positions vendeur sont utilisés dans le cadre des activités de gestion de placements de Vestcor.
Ces instruments dérivés sont utilisés à diverses fins, notamment pour :

- simuler l'exposition à un indice du marché donné, mais avec des coûts de transaction plus bas,
- améliorer les rendements,
- modifier les caractéristiques des flux de trésorerie d'un placement,
- assurer une couverture contre les pertes éventuelles découlant des variations des taux de change ou des cours des actions.

Composite du Régime de retraite de CES

Période neuf ans plus quatre mois terminée le 31 décembre 2025

En utilisant des instruments dérivés comme ceux décrits à la page précédente, Vestcor a fixé des critères, des politiques et des procédures d'investissement concernant leur portée et leur utilisation pour gérer les rendements de manière à atténuer les risques de marché tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix.

Description de l'indice de référence

L'indice de référence mixte de CES est calculé quotidiennement à l'aide d'un ensemble d'indices de référence des catégories d'actifs, selon les premières pondérations quotidiennes pour les catégories d'actifs respectives. Les rendements de l'indice de référence ont été calculés au 31 décembre 2025 selon les indices et pondérations suivants :

Indice	Pondération (%)
Indice composé rendement global S&P/TSX	2,53
Indice de rendement global des titres à faible capitalisation S&P/TSX	0,62
Indice de rendement global MSCI Canada faible volatilité, brut	2,55
Indice de rendement global MSCI Monde (ex. Canada) en $ CA, net	7,23
Indice de rendement global MSCI Monde (ex. Canada) faible volatilité en $ CA, net	7,27
Indice de rendement global MSCI Monde (ex. Canada) des titres à faible capitalisation en $ CA, net	2,01
Indice de rendement global MSCI marchés émergents en $ CA, net	0,51
Indice de rendement global MSCI marchés émergents faible volatilité (en dollars américains) en $ CA, net	3,98
Indice de rendement global couvert Barclays à haut rendement mondial en $ CA	3,74
Indice de rendement global plafonné FPI S&P/TSX	0,37
Indice MSCI États-Unis IMI FPI en $C, brut	1,93
Indice immobilier trimestriel MSCI/REALPAC, Canada (à effet de levier) rendement global net	10,48
Indice de rendement global MSCI Monde en $ CA, net	6,93
Indice d'infrastructure globale MSCI (USD) en $ CA, net	0,25
Indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada	14,29
Indice obligataire toutes les sociétés FTSE Canada	18,54
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	3,21
Indice des bons du Trésor à 365 jours FTSE Canada	2,32
Indice obligataire global à court terme FTSE Canada	0,37
Indice obligataire de société à court terme FTSE Canada	0,35
Taux des prêts à vue canadien à un jour	0,24
Rendement réel à 4 % *	10,08
Non applicable	0,20

**Le taux d'inflation est défini comme étant le pourcentage de variation de la moyenne sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC) du Canada.*

Composite du Régime de retraite de CES

Période neuf ans plus quatre mois terminée le 31 décembre 2025

À partir du 30 mars 2017, l'indice de référence pour les stratégies de rendement absolu a été modifié du rendement réel à 4 % à un mélange de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada et le taux des prêts à vue canadien à un jour.

À partir du 1er octobre 2017, l'indice de référence pour les actions mondiales à capitalisation boursière a été modifié de l'indice de rendement global MSCI Monde (moins Canada) en $ CA, net à un mélange de l'indice de rendement global S&P 500 en $ CA et l'indice de rendement global MSCI EAEO en $ CA, net. L'indice de référence pour les obligations canadiennes a été modifié d'un mélange de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada et de l'indice obligataire global à long terme FTSE TMX Canada, à un mélange de l'indice obligataire tous les gouvernements FTSE TMX Canada pour les obligations gouvernementales et l'indice obligataire toutes les sociétés FTSE TMX Canada pour les obligations de sociétés canadiennes.

À partir du 1er juillet 2018, l'indice de référence de l'indice FTSE-NAREIT universel actions FPI rendement global en $ CA a remplacé l'IPC + 4 % pour le fonds immobilier public.

À partir du 1er juillet 2018, un mélange de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada et de l'indice du taux des prêts à vue canadien à un jour a remplacé l'indice obligataire tous les gouvernements FTSE pour le fonds de titres du marché monétaire.

En juillet 2018, le FTSE Russell a annoncé le changement d'image de l'indice FTSE TMX Canada à l'indice FTSE Canada.

Le 1er octobre 2020, l'Indice MSCI États-Unis IMI FPI en $ CA, Net a remplacé l'indice de rendement global FTSE-NAREIT global des action FPI en $ CA pour les fonds d'immobilier public des États-Unis.

Le 1er janvier 2021, l'Indice MSCI États-Unis IMI FPI en $ CA, brut a remplacé l'Indice MSCI États-Unis IMI FPI en $ CA, net pour les fonds d'immobilier public des États-Unis.

Le 1er avril 2021, l'Indice de rendement global MSCI Monde (ex. Canada) faible volatilité en $ CA, net a remplacé l'Indice de rendement global MSCI États-Unis faible volatilité (en dollars américains) en $ CA, net et l'Indice de rendement global MSCI EAEO faible volatilité (en dollars américains) en $ CA, net pour les fonds d'actions publiques à faible volatilité des États-Unis et EAEO.

Le 1er janvier 2022, l'Indice immobilier trimestriel MSCI/REALPAC, Canada (à effet de levier) rendement global net a remplacé le rendement réel a 4 % pour les fonds d'immobilier privé.

Le 1er avril 2022, l'Indice de rendement global MSCI Monde (ex. Canada) en $ CA, net a remplacé l'indice de rendement global S&P 500 en $ CA et l'indice de rendement global MSCI EAEO en $ CA, net pour les fonds d'actions publiques des États-Unis et EAEO.

Le 1er avril 2022, l'Indice de rendement global MSCI Monde en $ CA, net a remplacé l'indice composé rendement global S&P/TSX, l'indice de rendement global S&P 500 en $ CA et l'indice de rendement global MSCI EAEO en $ CA, net pour les fonds d'actions privé.

Le 1er janvier 2023, l'Indice MSCI World Infrastructure (USD) en $ CA, net a remplacé le rendement réel a 4 % pour les fonds d'infrastructure publique.

GIPS® est une marque déposée de CFA Institute. Le *CFA Institute* n'appuie ni ne fait la promotion de cette organisation, ni ne garantit l'exactitude ou la qualité du contenu présenté ce document.

ANNEXE C

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU RÉGIME

L'évaluation de la politique de financement compare la juste valeur marchande de l'actif du Régime au passif du Régime. Le passif du Régime est basé sur les prestations acquises à la date d'évaluation, en supposant que le Régime continue indéfiniment.

Évaluation de la politique de financement	Le 31 décembre 2025 en millions de dollars	Le 31 décembre 2024 en millions de dollars
Valeur marchande de l'actif net	3 637,5	3 391,1
Passif actuariel de la Politique de financement		
Participants actifs	1 320,7	1 265,4
Retraités et survivants	1 564,6	1 478,5
Participants avec prestations différées, participants suspendus et remboursements en suspens	213,8	212,3
Passif actuariel total de la politique de financement	3 099,1	2 956,2
Excédent de l'évaluation de la politique de financement	538,4	434,9
Coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison	**117,4 %**	**114,7 %**

Le 31 décembre 2025, l'excédent d'évaluation de la Politique de financement est passé de 434,9 millions de dollars à 538,4 millions de dollars en raison des éléments suivants :

CHANGEMENTS DANS L'EXCÉDENT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

	Le 31 décembre 2025 en millions de dollars
Rendement sur la valeur actuarielle des actifs supérieur aux prévisions	75,7
Cotisations totales supérieures au coût des prestations pour services courants	54,4
Impacts des changements d'hypothèses (taux d'actualisation et taux d'intérêt sur les contributions requises des participants)	9,9
Autres augmentations et diminutions diverses	24,8
Coût de l'indexation et des autres étapes de la politique de financement accordé le 1er janvier 2025	(61,3)
Changement dans l'excédent de l'évaluation de la politique de financement du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025	**103,5**

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DU GROUPE AVEC ENTRANTS

Le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants compare la juste valeur marchande des actifs du Régime, plus la valeur actualisée des cotisations excédentaires au cours des 15 prochaines années, au passif du Régime. Il s'agit d'un coefficient important, car il sert à déterminer les mesures, telles que l'indexation des prestations, que le conseil doit prendre en vertu de la Politique de financement du Régime.

Les cotisations excédentaires pour l'année suivant la date d'évaluation sont les suivantes :

Cotisations excédentaires	en millions de dollars
Coût des prestations pour services courants de l'évaluation de la politique de financement	98,3
Cotisations des participants et de l'employeur	163,1
Cotisations excédentaires pour l'année suivant 2025	**64,8**

La valeur actuelle des cotisations excédentaires susmentionnées pour la période de 15 ans suivant le 31 décembre 2025 est égale à 808,4 millions de dollars et est utilisée dans le calcul du coefficient de capitalisation du groupe avec entrants.

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants	Le 31 décembre 2025 en millions de dollars	Le 31 décembre 2024 en millions de dollars
Valeur marchande de l'actif net	3 637,5	3 391,1
Valeur actualisée des cotisations excédentaires sur les 15 prochaines années	808,4	680,0
Total des actifs, y compris la valeur actuelle des cotisations excédentaires	4 445,9	4 071,1
Passif actuariel de la politique de financement	3 099,1	2 956,2
Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants	**143,5 %**	**137,7 %**

Le Régime est en mesure d'apporter des améliorations aux prestations, telles qu'un rajustement au coût de la vie (RCV), lorsque le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants dépasse 105 % et que le critère principal de gestion des risques est respecté. Dans ce cas, le conseil peut utiliser jusqu'à 1/5e de l'excédent qui existe entre un coefficient de 105 % et 140 % (selon le rapport d'évaluation actuarielle du 31 décembre 2025 en plus de 100 % de tout excédent qui existe au-dessus d'un coefficient de 140 % pour accorder des améliorations de prestations prévues par la politique de financement, telles que le RCV.

Le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants étant de 143,5 % au 31 décembre 2025, le Régime était en mesure d'accorder aux participants un rajustement au coût de la vie (RCV) de 2,33 %. Ce rajustement sera appliqué le 1er janvier 2027. Il représente le maximum pouvant être accordé par le conseil, qui est égal à l'augmentation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (Canada) pour la période de 12 mois se terminant au mois de juin précédent.

Le Régime doit être déficitaire (ce qui serait le cas si le coefficient de financement du groupe avec entrants était inférieur à 100 %) pendant deux années consécutives avant qu'une mesure corrective (telle qu'une augmentation des cotisations ou une réduction des prestations) ne soit requise en vertu de la politique de financement du Régime.